UNIVERSITÉ DE LIÉGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

20 OCTOBRE 1884.

DISCOURS & RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

PROGRAMME DES COURS, DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

LIÉGE

IMPRIMERIE DE CH. AUG. DESOER, LIBRAIRE

—

1884

UNIVERSITÉ DE LIÉGE
BIBLIOTHÈQUE
L G

L'ENSEIGNEMENT

DES

SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liége, le 20 octobre 1884

PAR M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

MESSIEURS,

Les questions qui se rattachent à l'organisation et à l'expansion de l'enseignement supérieur ont une telle importance pour l'avenir d'un pays, que vous me pardonnerez, sans doute, ma prédilection à vous en entretenir. Aujourd'hui, je viens insister sur une lacune regrettable de nos programmes, que j'ai déjà brièvement signalée il y a quatre ans et sur laquelle plusieurs publicistes ont appelé l'attention. Je n'ai certes pas l'espoir de la voir combler à bref délai. Les réformes les plus désirables, dans l'enseignement universitaire, exigent en Belgique, avant d'éclore, une longue incubation, même quand les circonstances sont entièrement favorables. Il est utile néanmoins de les exposer et de les examiner pour préparer leur avènement. C'est ce qui m'engage à rappeler ou à faire connaître les exemples que d'autres pays nous donnent, et les considérations spéciales qui doivent nous porter à les imiter.

Comme l'écrivait Guizot, dans ses lettres, sous certains rapports « l'enseignement reste loin de l'atmosphère du monde réel ». Nos Facultés universitaires ne préparent pas ou préparent d'une manière insuffisante à de nombreuses carrières qui ont une importance considérable et chaque jour croissante dans la Société et dans l'État. C'est ainsi que la part faite à l'enseignement des sciences sociales et politiques est beaucoup trop restreinte.

On ne s'explique guère cette situation en présence du rôle prépondérant que nos institutions et notre état social assignent aux mandataires politiques à tous les degrés, aux hauts fonctionnaires de l'État, des provinces et des communes, aux chefs des grands services publics, aux gérants et administrateurs des grandes Sociétés financières et des puissantes Compagnies de transport, enfin aux journalistes et aux publicistes.

Les mesures qu'il faut chaque jour proposer, discuter, résoudre ou exécuter, soit dans les assemblées délibérantes, soit dans les diverses administrations, exigent des connaissances plus spéciales et plus complètes que celles que possèdent la plupart de ceux qui ont le devoir de s'en occuper.

Les débats des Chambres législatives et des Conseils provinciaux et communaux, les polé-

miques de la presse, touchent aux intérêts les plus élevés et les plus divers et ce n'est souvent qu'au prix d'un labeur considérable que les hommes les mieux doués parviennent à posséder les principes et à connaître les faits qui doivent les guider dans la solution des questions qu'ils ont à examiner.

Ajoutons qu'en dehors des Facultés vouées principalement aux études professionnelles du droit, de la médecine, de la pharmacie, de l'enseignement et de l'art de l'ingénieur, il existe trop peu de cours ouvrant des perspectives aux jeunes gens, qui, appartenant à des familles aisées, peuvent avoir le désir louable de s'instruire, et la noble ambition de servir utilement leur pays.

L'enseignement supérieur a pour devoir de donner à ces jeunes gens le goût de la haute culture intellectuelle et de préparer des hommes capables pour les nombreuses carrières publiques où ils sont en trop petit nombre.

Permettez-moi de passer rapidement en revue quelques objets d'études qui devraient figurer dans les programmes des grands établissements consacrés, comme le nôtre, *Universis Disciplinis*.

Les éléments qui interviennent dans la constitution et le développement de l'ordre social

réclament des études chaque jour plus vastes et plus précises. On a même, comme vous le savez, créé une nouvelle science, *la sociologie*, qui a pour but d'analyser, de grouper et de classer tous les phénomènes sociaux. Elle part du principe, qui n'a plus guère de contradicteurs, qu'une société forme un corps, un organisme; elle cherche à déterminer les lois de son évolution, en étudiant l'influence de tous les facteurs qui, au point de vue moral, économique et politique, exercent une influence.

Quoique cette science, dont Herbert Spencer s'est fait le promoteur, soit l'objet de quelques cours, notamment en Italie, elle est cependant encore dans l'enfance.

En effet, les phénomènes sociaux sont si complexes, les causes qui les produisent et les modifient sont si variables et si nombreuses, qu'on ne peut prévoir les événements avec quelque certitude.

En dehors de quelques grandes lois générales, comme celle de la marche ascendante de la civilisation, caractérisée par les progrès considérables réalisés tant dans l'ordre matériel et économique que dans les mœurs et les institutions, l'avenir est souvent couvert d'un voile impénétrable et présente

à nos méditations de nombreuses et mystérieuses inconnues.

Je comparerais volontiers, sous ce rapport, la sociologie à la météorologie. Les mouvements et les perturbations de l'océan gazeux dans lequel nous vivons, sont assujettis à tant de forces, leur action réciproque est encore si peu déterminée, qu'en dehors de quelques résultats dus principalement à des phases astronomiques, on ne peut prévoir d'avance les variations atmosphériques.

Mais, si la *sociologie* n'est guère jusqu'ici qu'une table des matières dont il reste à remplir les chapitres, il n'en est pas moins vrai que dans l'ordre économique et politique, des faits considérables sont acquis, que les applications des données scientifiques jouent un grand rôle et que cependant l'enseignement supérieur s'en est, en général, très peu préoccupé.

A mesure que s'étend la liberté et surtout l'égalité politique, à mesure que les merveilles de l'industrie agglomèrent les classes laborieuses et leur inspirent un désir plus vif de bien-être, à mesure que l'instruction répand ses bienfaits, les questions sociales acquièrent une importance et une gravité qu'il ne faut ni ignorer, ni méconnaître. A côté d'utopies insensées ou malsaines, il y a des aspi-

rations légitimes à satisfaire et des souffrances imméritées à diminuer. Ce sera l'honneur de notre temps de s'en préoccuper avec sollicitude et avec une grande sympathie pour les classes déshéritées.

Mais cette sollicitude même, pour être efficace, doit être éclairée. Elle exige qu'on sache distinguer les améliorations désirables et possibles des chimères qui ne peuvent produire que de cruels mécomptes.

L'histoire des doctrines socialistes, l'étude des moyens appliqués avec succès pour améliorer la condition morale et matérielle du grand nombre, permettent de dégager les problèmes à résoudre des erreurs et des passions qui ont parfois causé tant de souffrances et fait tant de victimes.

Il est d'autres connaissances d'une application continuelle et qui ne sont pas enseignées, malgré leur rôle capital dans les carrières politiques et administratives.

Ainsi, dans la gestion des affaires publiques comme dans les discussions des assemblées électives, il est un élément prépondérant, essentiel, auquel tous les autres viennent aboutir. Sans lui, tout est paralysé. Par lui-même, il n'est pas un but, mais il est le véhicule de tous les progrès, de toutes les améliorations. On l'a appelé le nerf de la

guerre; il est aussi le nerf de toutes les créations pacifiques.

L'organisation de tous les services publics, les réformes de tout genre sont presque toujours subordonnées à des questions de budget. Les nombreuses administrations, l'armée, la magistrature, l'enseignement, les cultes, les voies de communication, les travaux de toute espèce, les arts, l'hygiène, etc., exigent des ressources financières.

Or, il faut des études très sérieuses et hérissées de difficultés pour permettre d'apprécier les sources auxquelles le trésor doit puiser, pour organiser la perception des revenus et établir le contrôle des dépenses.

L'assiette des impôts touche aux plus importantes questions politiques, économiques et sociales. Elle met en jeu les passions et les intérêts. Elle entre par les douanes et l'accise dans le domaine des relations internationales.

A côté des impôts viennent se grouper les revenus des régies et du domaine public, les emprunts et les diverses opérations financières; enfin, le tout doit être couronné par l'établissement d'une comptabilité régulière et d'un contrôle efficace.

L'enseignement de la science financière devrait être complété par l'histoire et la comparaison des

législations financières des principaux pays, par l'histoire des traités de commerce et des législations douanières. Il faudrait donner l'enseignement géographique, non-seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue physique, ethnographique, industriel et commercial, et y ajouter la statistique.

Je mentionnerai encore dans le domaine administratif et politique, l'histoire parlementaire et constitutionnelle des nations libres; l'histoire des traités qui ont fixé la délimitation des États européens; l'organisation administrative comparée et notamment celle de l'instruction publique chez les différents peuples.

J'indique rapidement, et sans prétendre faire un programme qui ne pourrait être arrêté qu'avec le concours des hommes compétents, les principales branches qui, dans mon opinion, devraient, avec l'économie politique, le droit public, le droit des gens, le droit administratif, qui s'enseignent actuellement, constituer une section tout à fait distincte de la Faculté de droit; elle serait accessible aux jeunes gens qui auraient suivi ou qui posséderaient une partie seulement des cours de la candidature en philosophie.

En établissant un ou plusieurs diplômes scien-

tifiques des sciences politiques et sociales, qui remplaceraient ou compléteraient le diplôme actuel de docteur en droit administratif, notre Université ne ferait pas d'ailleurs une innovation téméraire. Ces diplômes, et les études qu'ils attestent, existent dans plusieurs pays où la vie politique et l'activité économique sont bien moins intenses qu'en Belgique.

En Bavière et dans le Wurtemberg, les Universités de Munich, d'Erlangen et de Tubingen, possèdent depuis longtemps des *Facultés des sciences politiques*, entièrement distinctes des Facultés de droit. Ces Facultés préparent à plusieurs administrations publiques. Voici la plupart des cours qui constituent à Tubingen l'enseignement de la Faculté des sciences politiques : Exploitation agricole et économie rurale, économie nationale (partie générale et spécialement la monnaie, les banques, l'industrie des transports, le crédit, les douanes, les postes, les chemins de fer, etc.); science des finances; histoire du commerce du monde jusqu'aux temps actuels, organisation de l'enseignement dans les États modernes, droit public de l'Empire et droit public du Wurtemberg, droit administratif allemand, droit administratif du Wurtemberg, droit international contemporain, histoire des théories politiques

comme introduction au droit public, question sociale et spécialement la question ouvrière, *Europäischer Staatenkunde*, bases historiques du droit public en Allemagne, encyclopédie du droit comme introduction à l'étude du droit et des sciences politiques, droit des gens, économie sociale spéciale à l'agriculture, aux forêts et aux douanes; statistique sociale; différents cours sur les sciences et l'administration forestières. Dans les séminaires annexés, il y a des travaux et des exercices sur l'économie nationale (questions ouvrières, associations ouvrières, législation des fabriques, etc.), sur le droit administratif, le droit public, la science des finances, etc.

A l'Université de Genève, la Faculté des lettres comprend une *Section des sciences sociales*. On y enseigne l'histoire générale, l'histoire contemporaine, l'histoire de Genève, la critique historique, l'économie politique, la statistique, la législation comparée, l'histoire des religions, l'histoire de la civilisation. Il y a en outre un cours libre sur l'histoire de l'évolution, évolution organique (Darwin), évolution sociale (Spencer).

Mais ce qui a surtout appelé l'attention sur les études politiques et sociales, c'est l'excellente *Ecole libre des sciences politiques*, établie à Paris en 1872,

et dont le succès, sous l'habile direction de M. Emile Boutmy, s'est accentué chaque année.

Cette École a été fondée en dehors de l'Université qui n'a pas su en prendre l'initiative, par une Société qui compte à sa tête ou parmi ses membres, les hommes les plus distingués des corps savants, du professorat, de la politique, de la magistrature, des grandes administrations.

La durée des études est de deux ans et comprend une Section administrative, une Section diplomatique, une Section économique et financière. Elle est aussi fréquentée par de nombreux jeunes gens qui se destinent aux carrières politiques, sans aucun but professionnel

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École est, comme dit le programme, « le couronnement naturel de toute éducation libérale ».

Les cours sont faits par des professeurs des Facultés et des grandes Écoles de Paris, par des administrateurs et des publicistes distingués.

Elle prépare aux carrières suivantes: diplomatie, conseil d'État, haute administration, inspection des finances, mandats et emplois politiques.

On y enseigne les matières administratives (organisation et pratique administratives en France et dans les pays étrangers); les matières finan-

cières (1) l'économie politique, la géographie, la statistique, le droit des gens, le droit international, l'histoire constitutionnelle de l'Europe de 1789 à nos jours, l'histoire parlementaire de la France depuis 1789, l'histoire diplomatique de l'Europe depuis 1789, l'histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les douze dernières années, les constitutions des principaux pays parlementaires, la législation commerciale comparée, l'organisation administrative comparée, l'anglais et l'allemand.

On jugera de la prospérité de l'École par ce fait que cette année le nombre des élèves inscrits a été de 313, dont 178 pour tous les cours et 135 pour une partie seulement de l'enseignement.

On comptait dans ce nombre environ 60 élèves pour le conseil d'État; 75 pour l'inspection des finances et la cour des comptes, 40 pour la section diplomatique et 120 pour la carrière politique sans aucune visée professionnelle.

En Italie, l'attention a été appelée sur le nouvel enseignement par l'initiative aussi active que généreuse du marquis Alfieri, vice-président du Sénat.

---

(1) Systèmes financiers des principaux États, revenus publics et impôts, étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France, budget général de l'État, comptabilité et Cour des comptes, comptabilité des départements, des communes, des établissements publics.

En 1875 se constituait, sous sa présidence, *la Société italienne d'éducation libérale*, Société qui compte comme président d'honneur le roi Humbert, et comme membres, les hommes les plus distingués de l'Italie dans les sciences, dans la politique, dans la noblesse (1). Cette Société créa à Florence *l'École des sciences sociales* qui fut inaugurée en novembre 1875.

Elle a pour but de donner l'instruction et l'éducation nécessaires aux jeunes gens :

1° Qui, par leur condition sociale et leur aptitude; peuvent être appelés à participer à la vie publique dans les conseils de la commune, de la province et de la nation;

---

(1) Le Comité directeur se composait des marquis Alfieri, Ridolfi, Incontri, da Passano, Salvago et Ricci, des comtes Guarini, Bastogi et Cambray-Digny, du sénateur Galeotti, du député Perruzzi et de M. Brunetti, secrétaire. J'ai sous les yeux une liste de 74 membres fondateurs. Elle comprend 5 princes, 2 ducs, 13 marquis, 17 comtes, 4 barons; soit 42 membres de la noblesse associés à des notabilités de tous genres : législateurs, professeurs, etc. On voit par ces faits quelle part importante et honorable l'aristocratie italienne prend aux œuvres de progrès et d'instruction.

Les principales souscriptions annuelles de la Société sont : la liste civile 2000 fr., le duc d'Aoste 500, le marquis Alfieri 10,000, la chancellerie des ordres 1000. La duchesse de Galliera lui a fait don de 20,000 fr., et le baron Ricasoli de 10,000.

Je dois la plupart des renseignements qui concernent l'Italie à l'obligeance de mon collègue et ami M. E. de Laveleye.

2° Qui veulent acquérir un titre supérieur pour l'admission aux emplois et spécialement à ceux de la carrière diplomatique et autres du ministère des affaires étrangères;

3° Qui veulent concourir pour les emplois supérieurs du ministère de l'intérieur, des préfectures, etc.;

4° Qui veulent parcourir la carrière de publiciste;

5° Qui aspirent à prendre part à l'administration des grandes sociétés industrielles et commerciales.

Les études sont de trois ans et comprennent les cours suivants faits, la plupart, par des professeurs de l'État: droit naturel, droit romain comparé, économie sociale, droit public et histoire des constitutions, histoire moderne, démographie, science administrative, science financière, droit international et histoire des relations internationales, code civil et procédure civile, droit commercial, droit administratif, droit pénal, langues étrangères.

Les élèves sont admis soit sur la production du diplôme de licence lycéale ou d'un titre jugé équivalent, soit après un examen portant sur la littérature italienne, le latin, l'histoire, la géographie, les éléments de la philosophie et une langue étrangère.

Des auditeurs libres sont autorisés à suivre des cours isolés.

Depuis la fondation de l'École des sciences sociales, trois Universités italiennes ont adjoint des sections spéciales à leurs Facultés de droit.

Un décret du ministre de Sanctis, en date du 10 décembre 1878, a annexé à la Faculté de droit de l Université de Rome, une *Ecole des sciences économico-administratives* qui a pour but, dit le décret, le développement de la culture générale et la préparation aux emplois publics de l'État.

Les matières d'enseignement comprennent l'économie politique, la statistique, le droit consulaire, le droit constitutionnel, la diplomatie et l'histoire des traités, la science de l'administration, la science des finances, la comptabilité de l'État, la législation douanière comparée, l'administration locale comparée, les institutions pénitentiaires.

A l'Université de Naples, on a créé des cours complémentaires pour la diplomatie et les consulats.

Le 28 octobre 1883, l'Université de Bologne a, de son côté, annexé à sa Faculté de droit une *Ecole libre des sciences politiques*, dans le but, dit-elle, d'augmenter la culture supérieure et de préparer aux emplois publics et spécialement aux carrières administratives, financières, diplomatiques et consulaires. L'École est dirigée par le professeur Mantovani-Orsetti qui en est le promoteur.

Elle ajoute aux cours de statistique, d'économie politique, de droit public constitutionnel, de droit public administratif, de droit international public et privé, qui se font à la Faculté de droit, les cours suivants : science de la politique et de la législation, science de l'administration, science des finances, comptabilité publique, diplomatie et histoire des traités.

Viennent ensuite comme cours spéciaux ou auxiliaires : la sociologie, la police, la législation politico-ecclésiastique, la législation économico-industrielle, les lois politiques spéciales, l'histoire de la civilisation, l'histoire du droit public, l'histoire de l'économie politique, l'histoire du commerce, l'ethnographie, le droit commercial international privé, les langues étrangères.

Le nombre des élèves inscrits, pendant la première année qui vient de finir, a été de 53 pour la science de la politique et de la législation, de 58 pour la science de l'administration, de 21 pour la science des finances, de 15 pour la comptabilité, de 25 pour la diplomatie. Les cours auxiliaires ont aussi compté de nombreuses inscriptions.

En Amérique, l'Université de Philadelphie vient aussi de s'annexer un Institut des sciences financières et économiques. Le but de cette École,

fondée en 1881 par M. Joseph Wharton et qui porte son nom, est, dit le programme de l'Université Pensylvanienne, de donner une bonne éducation générale et professionnelle aux jeunes gens qui désirent entrer dans les affaires ou bien gérer eux-mêmes leur fortune ; elle est appelée aussi à compléter l'éducation des personnes qui désirent se consacrer au barreau ou au journalisme. Le fondateur a pensé que « ce serait un grand bien-» fait pour la nation si les jeunes gens possédant » de l'intelligence, de la fortune et une bonne » éducation, étaient amenés à se vouer aux car-» rières politiques et administratives (1). »

Vous voyez, Messieurs, que pour l'enseignement des sciences sociales et politiques, nous avons été devancés par plusieurs nations, et cependant l'étude de ces sciences n'est nulle part plus nécessaire que dans un pays libre, industrieux et prospère comme la Belgique.

---

(1) Les études de l'Institut Wharton sont réparties sur deux années. On y enseigne notamment les matières suivantes : L'économie politique, les sciences politiques, la théorie et la pratique de la tenue des livres et de la comptabilité, l'histoire du commerce et de l'industrie, la philosophie morale et son application aux principes des affaires, la législation et l'administration, l'histoire constitutionnelle de l'Amérique, le droit public interne, la science financière, les finances américaines, celles de la Confédération, des États et des municipalités, les finances européennes, la statistique, les langues modernes, etc.

C'est qu'on y est trop peu pénétré de cette vérité, que les programmes universitaires doivent sans cesse s'étendre pour suivre le progrès des connaissances qui forment le glorieux patrimoine du monde civilisé.

Le rôle de l'enseignement supérieur est immense et son domaine est en quelque sorte illimité. Il n'est pas, comme l'enseignement primaire et moyen, circonscrit à un cercle d'études forcément peu étendu. Comme le dit Laplace : « Les sciences, sans bornes comme la nature, s'accroissent à l'infini par les travaux des générations successives ».

Elles suscitent ces vaillants chercheurs qui, chaque jour, agrandissent les conquêtes de l'esprit humain Les découvertes scientifiques sont dues aux instincts les plus élevés de l'homme, au culte de la vérité et de l'idéal, à la passion de l'inconnu et de l'infini. L'homme aspire à ces régions élevées dont, suivant la belle image de Bossuet, « la cîme, » au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la » sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon » de la lumière qui l'environne. »

Sous l'impulsion de ces nobles sentiments, l'homme expose sa santé et sa vie pour ajouter quelques parcelles au faisceau de nos connaissances. Il affronte et les glaces du Nord et les feux de l'équateur;

il gravit les sommets réputés inaccessibles ; ou bien, enfermé dans un laboratoire et aidé des instruments les plus ingénieux, il découvre les lois et étend les applications des forces de la nature ; il poursuit, à l'aide du microscope, les grands mystères de l'origine et de l'évolution des êtres organisés ; il nous révèle un monde merveilleux, infini par le nombre de ces êtres infiniment petits, plus puissants dans leur action sur l'homme que les colosses de la création, plus redoutables que les carnassiers les plus féroces.

Puis, viennent ces penseurs qui creusent les problèmes de l'ordre moral, politique et social, ces écrivains épris de l'idéal, ces érudits qui formulent les lois du langage, ces savants qui scrutent les sources de l'histoire, fouillent les ruines des cités disparues et ressuscitent les antiques civilisations.

« La science est en évolution superbe, dit le père » Didon dans son livre sur *Les Allemands*. L'homme » est pris de la passion de connaître ; il a l'œil » grand ouvert sur tous les horizons ; son travail » pour pénétrer le secret de tout ce qui est, de tout » ce qui vit, est prodigieux. Il est armé de la vraie » méthode et pas un effort dans sa guerre contre » l'inconnu n'est désormais stérile. »

Mais les vaillants soldats qui livrent cette guerre

contre les ténèbres, doivent être armés et équipés. L'arsenal scientifique a pris des proportions énormes et trop généralement ignorées.

On admet parfaitement que les audacieux navigateurs, qui veulent explorer les régions polaires aient besoin de navires, d'instruments, d'approvisionnements, d'un personnel, en rapport avec les difficultés qu'ils ont à vaincre ; on comprend beaucoup moins que le professeur, pour faire des recherches et pour initier ses élèves aux découvertes faites et aux méthodes d'investigation, doive disposer de laboratoires, de collections, d'instruments, de tout un ensemble d'installations qui sont l'honneur des pays qui apprécient le rôle et les bienfaits de la haute culture intellectuelle. Je répéterai encore l'observation que je faisais, à cette tribune, il y a quelques mois. On semble, dans notre riche Belgique, hésiter à dépenser quelques millions pour ces installations, lorsque c'est par centaines de millions que l'on compte les sommes affectées aux chemins de fer, aux canaux, aux ports, aux fortifications, aux casernes et à tant d'autres services, dépenses que je suis loin de blâmer, mais qui forment un pénible contraste avec ce qui avait été fait pour les Universités, avant l'avénement du ministère de 1878. Ce ministère a

compris la haute mission de l'enseignement supérieur et la patriotique nécessité de faire sortir la Belgique d'une infériorité humiliante, en mettant nos professeurs en mesure de rivaliser efficacement avec les savants des autres pays.

Des crédits importants ont été votés pour satisfaire à ce grand intérêt national; une partie a déjà été employée et j'ai tout lieu de croire qu'ils seront maintenus par le cabinet actuel.

Personne ne peut méconnaître aujourd'hui la solidarité qui unit les peuples civilisés. Ils forment une vaste société et même, au point de vue scientifique, une grande famille. Comme le faisait observer récemment un journal scientifique (*Ciel et Terre*):

« Une découverte venant d'Italie s'ajoute à une » autre faite en Allemagne et se trouve étendue » par un nouveau pas fait aux États-Unis. L'intel- » ligence n'est plus nationale, elle a commencé à » devenir cosmopolite. En matière scientifique, la » question n'est plus entre une école germanique, » une école latine et une école slave ; elle est uni- » quement entre la civilisation et la barbarie, ou en » d'autres termes, entre la lumière et l'igno- » rance. »

Mais dans la grande ruche sociale formée par les diverses nations, chacune d'elles doit apporter

son tribut à l'œuvre du progrès. Il y va de son honneur et de son intérêt. Les petits pays surtout, qui n'ont ni grandes armées, ni flottes puissantes, doivent marquer leur place dans le monde par les services qu'ils rendent à la civilisation. La Belgique rayonne par ses artistes, par ses industriels, par ses institutions politiques. Quelques-uns de nos savants sont appréciés au dehors mieux même que dans notre pays. Leurs travaux sont cités à l'étranger de la manière la plus honorable. Mais la plupart de nos professeurs souffrent d'être paralysés par l'insuffisance de leur outillage scientifique. La Belgique, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, ne tient pas encore dans le monde la place qu'elle peut et qu'elle doit ambitionner.

On l'a dit cependant avec raison : « Un pays » qui se laisse découronner de savants et de penseurs se condamne à déchoir (1) ». Il grandit, au contraire, en proportion des services qu'il rend à l'humanité.

« La valeur d'un pays, dit le père Didon, se » mesure au degré de culture intellectuelle où il » est parvenu, et rien ne révèle mieux ce degré de » culture que l'état de l'enseignement supérieur »

---

(1) J. Renard *Revue nouvelle.*

Il ajoute dans un autre endroit de son livre sur les allemands : « L'élément le plus nécessaire à une » nation civilisée, c'est l'instruction publique, et » l'organe capital de sa vie, ce sont les institutions » destinées à lui assurer l'acquisition et le déve- » loppement continu de la culture générale. La » supériorité intellectuelle ne tarde pas à donner » à un peuple la prédominance sur ses voisins. »

L'État Belge doit donc avoir ses Universités, à la hauteur de celles des autres pays. Leur rôle, chez un peuple où existe la liberté illimitée de l'enseignement, a une importance particulière. Elles doivent être les gardiennes des traditions nationales, servir de niveau et de stimulant pour les établissements libres. Le devoir de l'État est d'ouvrir aux esprits des horizons qui s'étendent bien au-delà de nos frontières restreintes. Il faut élever les cœurs et les intelligences au-dessus des mesquines questions de concurrence intérieure; une noble émulation doit animer nos grandes Écoles et leur faire proscrire les sentiments de rivalité subalterne.

Les Universités élaborent et vulgarisent les faits scientifiques, elles répandent les idées saines et élevées, elles propagent les sentiments généreux et patriotiques. Leur mission est de former l'élite

des classes dirigeantes. Elles ont droit à la considération et aux sympathies que réclame cette glorieuse mission ; car, pour l'accomplir, elles doivent avoir foi en elles-mêmes et dans leur avenir ; les jeunes gens doivent avoir foi dans la science, dans les maîtres et dans les institutions qui la leur donnent.

La science, depuis 50 ans surtout, a enrichi l'humanité de bienfaits impérissables et de conquêtes immortelles. Ses progrès merveilleux ont ouvert des perspectives sans bornes et autorisent les plus audacieuses espérances. Elle sera la gloire la plus éclatante et la plus pure du XIX^{e} siècle.

La cause de la science est grande, plus grande que le monde qu'elle domine de toute la puissance de l'intelligence humaine, de tout le génie du roseau pensant de Pascal.

Aussi, l'histoire consacre ses plus belles pages aux souverains et aux hommes d'État qui ont servi cette noble cause. Elle juge sévèrement, les dispensateurs du pouvoir qui l'ont persécutée ou même méconnue.

A notre époque, la science est une reine; on lui élève partout des palais. On peut encore lui manquer de respect; on ne touchera pas à sa couronne.

EXPOSÉ

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADEMIQUE 1883-1884.

Pendant l'année académique 1883-1884, 1,465 étudiants ont été immatriculés au rôle général. C'est 151 de plus que l'année dernière.

Ils se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie.	240	élèves, dont	113	nouv.
» de droit . .	302	»	»	72	»
» des sciences.	381	»	»	155	»
» de médecine.	237	»	»	84	»
Écoles spéciales . . .	305	»	»	84	»
Totaux.	1,465	»	»	486	»

Des 1,465 élèves inscrits, 133 sont étrangers et

1,332 indigènes. Ceux-ci se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province d'Anvers	19
» Brabant	64
» Flandre occidentale	14
» Flandre orientale	15
» Hainaut	102
» Liége	879
» Limbourg	76
» Luxembourg	69
» Namur	94
	1,332

Les 133 élèves étrangers sont originaires des pays suivants :

Allemagne	14
Amérique	5
Angleterre	6
Brésil	1
Chili	1
Danemarck	1
Espagne	11
France	13
Grand duché de Luxembourg	9
Hollande	15
Italie	14
Pologne	9
Roumanie	17
Roumélie	3
Russie	11
Suisse	1
Turquie	2
Total	133

Le nombre des étudiants étrangers est de 32 plus élevé que l'année dernière.

Cette année, nous avons eu à déplorer la mort de cinq étudiants : MM. Louis Hubert, élève de candidature en philosophie ; Frédéric Lekens et Fritz Schildknecht, élèves de la candidature en sciences naturelles ; Victor Sauvage, élève de la candidature en droit, et Arthur à Spéculo, élève du second doctorat en droit. L'Université s'est associée à la douleur des familles si cruellement éprouvées.

Examens.

Facultés.

1,199 élèves ont pris inscription pour les examens devant les Facultés, pendant les trois sessions de l'année académique :

814 élèves ont été examinés.

618 ont été admis, dont :

362 d'une manière satisfaisante.
145 avec distinction.
67 avec grande distinction.
44 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Mahaim, E., de Momignies.
2 Meyer, R., de Ledeberg (1).
3 Kayser, Em., de Roodt.
4 Bernimolin, A., de Liége.
5 Lhonneux, Al., de St-Georges.

(1) M. Meyer a obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 Genot, V., de Liége.
2 de Behr, F., de Liége.
3 Lambert, C., de Paris.
4 Marcotty, G., de Jemeppe.
5 Orban, Oscar, de Statte.
6 Waroux, Jos., de Jupille.
7 Journez, Al., de Bruxelles.
8 Poncelet, Ed., de Liége.
9 De Bruyn, L., de St-Trond.
10 Decolle, E., de Harzé.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Bérard, Ed., de Liége.
2 Libotte, Er., de Liége.
3 Cruysmans, H., d'Anvers.
4 Bernimoulin, C., de Mons.
5 d'Otreppe de Bouvette, F., de Liége.
6 Devahif, O., de Freux.
7 Bourgeois, Ed., de Liége.
8 Willems, A. de Houtain-Saint-Siméon.
9 Lecrenier, Ad., de Liége.
10 Petit, F., de Charneux.
11 Van Clève, L., de Liége.
12 Deruyts, F., de Liége.
13 Thewis, Ar., de Liége.
14 Prost, Eug., de Liége.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Chaltin, Ad., de Tirlemont.
2 Chauvin, G., de Liége.
3 Corin, G., d'Yvoz-Ramet.
4 Van Beneden, A., de Jupille.
5 Kuborn, P., de Seraing.
6 Philippe, Ch., de Liége.
7 Malvoz, E., de Huy.
8 Gustin, J., d'Ensival.
9 Henrijean, F., de Spa. (1).
10 Mairlot, M., de Wegnez.
11 Milz, G., de Virton.
12 Waroux, G., de Liége.
15 Delaye, L., de Lessines.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Chainaye, H., de Liége.
2 Goyens, Ab., de St-Trond (2).
3 Théate, Ch., de Liége (2).
4 Capitaine, A., de Liége.
5 Chaumont, L., de Herstal.
6 De Lhonneux, J., de Verviers.
7 De Moffarts, F., de Liége.
8 Bacha, E., de Liége.
9 Cornélis, B., de Liége.
10 Grégoire, M., de Jemeppe.
11 Haversin, Ed., de Hour.
12 Jacques-Houssa, P., de Waremme.
13 Moest, L., de Liége.
14 Jacob, L., de Niedercruchten.
15 Monseur, E., de Liége.

(1) M. Henrijean a obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) MM. Goyens et Théate ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 Monjoie, Al., d'Assesses.
2 Thiry, Georges, de Liége.
3 Dupont, A., de Liége.
4 Marck, Al., d'Athis.
5 Lacroix, Al., de Petit-Rechain.
6 Bernimolin, Ed., de Liége.
7 Van Assche, P., d'Anvers.
8 Mille, G., de Tavier.
9 Neef, Ch., de Tilff.
10 Trillet, G., d'Ensival.
11 Cuvelier, V., d'Overrepen.
12 Falloise, M., de Liége.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Delaive, E., de Seraing.
2 Théwis, A., de Liége.
3 Bourgeois, Ed., de Liége.
4 Henrion, R., d'Andenne.
5 Benoît, F., de Liége.
6 Cerfontaine, P., de Teuven.
7 Denoël, Al., du Val-St-Lambert.
8 Etienne, N., de Liége.
9 Grosjean, Al., de Lambermont.
10 Ponson, A., de Heuseux.
11 Bartholomé, J., de Fléron.
12 Melon, T., de Ligny.
13 Nypels, P., d'Anvers
14 Roersch, Ch., de Bruges
15 Van Aubel, Ch.. de Liége.
16 Grégoire, Antoine, de Verviers.
17 Guillaume, G., de Vitrival.
18 Damry, Al., de Liége.
19 Micheels, H., de Liége.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Duchâteau, H., de Tihange (1).
2 Philippe, Ch.. de Liége.
3 Deckers, E., de Tongres.
4 Mouton, L., de Liége.
5 Lejeune, A., de Dison.
6 Herzet, J., de Thimister.
7 Léonard, J.. de Verviers.
8 Delsaux, E., de Liége.
9 Lagrange, J.. d'Ypres.
10 Quix, J., de Holtum.
11 De Creeft P., de Gand.
12 Delsalle, A., de Huy.
13 Goyens, L., de St-Trond.
14 Marneffe, H., d'Alleur.
15 Mairlot, M., de Wegnez.
16 Milz, G., de Virton.
17 Waroux, G., de Liége.
18 Fonsny, J., de Hodimont.

(1) M. Duchâteau a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

Ont obtenu la distinction :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Kayser, E., de Roodt.
2 Schmidt, Ed., de Liége.
3 Hamès, L., de Beckerich (1).
4 Buisset, E., de Charleroi.
5 Eucher, E., de Fosses (1).
6 Haversin, Ed., de Hour.
7 Leclercq, Ch., de Marche (1).
8 Moest, Louis, de Liége.
9 Mottar, E., de Verlaine (1).
10 Delvaux, H., de Liége.
11 Monseur, E., de Liége.
12 Machiels, N., de Hasselt.
13 Delaveux, G., de Liége.
14 Dieudonné, P., de Hannut.
15 Fontaine, M., de Warnant-Dreye.
16 Henquet, Ed., de Welkenraedt.
17 Huet, J., de Marche.
18 Marlin, J., de St-Marc.
19 Marthoz, T., de Tohogne (1).
20 Mottard, M., de Liége.
21 Naveau, L., de Bommershoven.
22 Piette, N., de Bressoux.
23 Falisse, Cl., de Liége.
24 Hicguet, J., de St-Servais.
25 Nagels, L., de Maeseyck.
26 Delvaux, H., de Liége.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 Herck, L., de Verviers.
2 Broca, F., de Liége.
3 Guillot, L., de Liége.
4 Monjoie, M., d'Assesses.
5 Kleyer, Al., de Namur.
6 Reydams, L., de Moll.
7 Pirotte, J., de Liége.
8 de Macar, G., de Liége.
9 Gonne, F., de Cologne.
10 Volckerick, H., d'Anvers.
11 Tart, E., de Liége.
12 Loumaye, E., de Couthuin.
13 Noé, A., de Liége.
14 Ruhl, F., de Verviers.
15 Bernard, L., de Condé.
16 de Lamberts, F., de Nandrin.
17 Gillis, A., de Thisnes.
18 Le Seigne, A., de Monceau-sur-Sambre.
19 Mahaim, E., de Momignies.
20 Neujean, X., de Liége.
21 Ringlet, F., de Liége.
22 Willems, P., de Hasselt.
23 Anciaux, F., de Charleroi.
24 De Bruyne, A., de St-Hubert.
25 Delsaux, L., de Liége.
26 de Rosen, J., de Lamotte.
27 Fraigneux, L., de Liége.
28 Schaltin, J., de Liége.
29 Visart, F., de Bruges.
30 Goethals, P., de Liége.
31 Loyens, A., de Liége.
32 Klein, Ch., de Wiltz.
33 Willems, J., de Hasselt.
34 Lecampe, P., d'Argenteau.
35 Remy, A., de Grivegnée.
36 Roberti, J., de Looz.
37 Coemans, F., de St-Trond.

(1) MM. Hamès, Eucher, Leclercq, Mottar et Marthoz ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Claus, Al., de Ruremonde.
2 Legros, C., de Beauraing.
3 Lequeux, E., de Dinant.
4 Goffin, H., d'Ans.
5 Pirard. J.. de Verviers.
6 Dellicour, J., de Verviers.
7 Bleyfuesz, J., de Dison.
8 Dejardin, A., de Liége.
9 Delaye, L., de Dour.
10 Hermant, J., de Hasselt.
11 Milliau, G., de Liége.
12 Perisse, J., de Liége.
13 Schellings, L., de Liége.
14 Willems, L., de Houtain-Saint-Siméon.
15 Colson, Ch., d'Eelen.
16 Honoré, Ad., de Glain.
17 Germain, Oct., d'Ans.
18 Renaud, P., de Horrues.
19 Coen, Ch., de Bouillon.
20 Rocour, Ch., de Liége.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Philippet, J., de Seraing.
2 Walle, M., de Herstal.
3 Evrard, C., de Verviers.
4 Petit, C., de Liége (1).
5 Bormans, C., de Mielen-sur-Aelts (2).
6 Falmagne, G., de Namur.
7 Reuleaux, A., de Jupille (1).
8 Seeliger, A., de Warzée.
9 Le Lorrain, A,, de Jodoigne.
10 Goffin, Ed., d'Emine.
11 Leduc, A., de Sprimont.
12 Michel, L., de Liége.
13 Delpire, C., de Silenrieux (1).
14 Pauluis, M., de Verviers.
15 Algoet, E., d'Ixelles.
16 Berard, Ed., de Liége.
17 Clerbois, P., de Huy.
18 Cornil, F., de Châtelet.
19 Delaive, Ed., de Seraing.
20 Rifflard, J., de Malonne.
21 Coirbay, L., de Liége.
22 Piret, A., de Grand-Rechain.
23 Saroléa, A., de Hasselt.
24 Fourez, F.. de Wasmuel.
25 Griffé. M.. de St-Denis.
26 Labeye, L., de Bolland.
27 Roskam, G., de Viemme.
28 Bost, A., de Hodimont.
29 Dossin, J., de Liége.
30 Mattlet, J., de Bas-Oha.
31 Moreau, J., de Couvin.
32 Colinet, E., de Beaumont (1).
33 Defays, P., de Pepinster (1).
34 Guinotte, B., de Houtain-Saint-Siméon (1).
35 Quadvlieg, L., de Tongres (1).
36 Van Aubel, F., de Meersen.
37 Falmagne, G., de Namur.
38 Mathien, Ch., de Liége.

---

(1) MM. Petit, Reuleaux, Delpire, Colinet, Defays, Guinotte et Quadvlieg ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

(2) M. Bormans a obtenu la distinction dans trois examens différents.

39 Dujardin, O., de Dolhain.
40 Fonsny, J., de Hodimont.
41 Ronchesne, G., de Huy (1).
42 Van Remoortel, C., de Binche (1).
43 Graindorge, J., de Liége.
44 Guilmin, J., d'Onhaye.
45 Sevrin, E., de Tamines.
46 Vlemincx, H., de Folx-les-Caves.

Écoles spéciales.

Sur 244 élèves qui ont été examinés, 186 ont été admis, dont :

8 avec la plus grande distinction.
18 avec grande distinction.
32 avec distinction.
128 d'une manière satisfaisante.

35 élèves se sont présentés à l'examen final ; tous ont été diplômés :

12 en qualité d'ingénieurs honoraires des mines.
3 en qualité d'ingénieurs civils des mines.
9 en qualité d'ingénieurs civils des arts et manufactures.
6 en qualité d'ingénieurs civils mécaniciens.
5 en qualité d'ingénieurs électriciens.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

1 Timmerhans, Ch., de Liége.
2 Delruelle, J., de Liége.
3 Schmidt, Ed., de Liége.
4 Henrotte, J., de Liége.
5 Van Aubel, Ch., de Liége.
6 Despret, G., de Binche.
7 Casterman, C., de Liége.

(1) MM. Ronchesne et Van Remoortel ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1 Regnier, H., de Jupille.
2 Habets, P., de Liége.
3 Bogaert. H., de Charleroi.
4 Bolle, S., de Charleroi.
5 Kraft, F., de Jemeppe.
6 Noé, G , de Liége.
7 Levêque, J., de Varsovie.
8 Béduwé, L., de Liége.
9 Delleur, J., de Liége.
10 Rogowski, M., de Bajanowko.
11 Frenkel, A., de Berdichen.
12 Jottrand, F., de Namur.
13 Krawtzoff, M., de Nicopol.
14 Grodzicki, F., de Debico.
15 Becker, H., de Liége.
16 de Rossius, Ch., de Liége.
17 Libert, J., de Liége.

Ont mérité la distinction :

MM.

1 Degandt, F., de Binche
2 Delbrouck, M., de Haneffe.
3 Picard, J., de Bruxelles.
4 Libotte, E., de Liége.
5 Gernay, L., de Spa.
6 Golle, F., de Spa.
7 Danse, Ch., de Liége.
8 Faucan, J., de Liége.
9 Legrand, L., de Liége
10 Mélotte, F., de Liége.
11 Vermeire, G , de St-Nicolas.
12 Andri, A., de Liége.
13 Lascz, T., de Stanisrewice.
14 Mercurian, S., de Smyrne.
15 Lambert, H., de Dampremy.
16 Braeke, G., de Nieuport.
17 Thiry, L., de Huy.
18 Hubar, P., de Herstal.
19 Roosen, A., de Liége.
20 Lejeune, A., de Comblain.
21 Plumier, C., de Huy.
22 Verwins, J., de Verviers.
23 de Boguslawski, G., de Simar.
24 Moselli, E., de Bruxelles.
25 Morgouleff, L., d'Odessa.
26 Lechat, E., de Liége.
27 Bellefroid, J., de Liége.
28 Werner, S., de Varsovie.
29 Raoult, C.. de St-Georges.
30 Frenay, H., de Roclenge.
31 Gerard, E., de Liége.
32 Arendt, C., de Liége.

Examens scientifiques.

13 élèves se sont présentés devant la Faculté de droit : 2 pour la candidature en droit, 1 pour le premier doctorat, 1 pour le deuxième doctorat, 3 pour la première épreuve du doctorat en sciences politiques

et administratives, 2 pour la seconde épreuve, et 4 pour l'épreuve unique.

Parmi ces élèves, 5 ont été ajournés, 5 admis d'une manière satisfaisante, 1 avec distinction, 2 avec la plus grande distinction.

Ont été admis :

Avec distinction, M. Paltinéano, Périclès, de Bucharest. (Candidature en droit.)

Avec la plus grande distinction, MM. Journez, Alfred, de Bruxelles. (1re épreuve du doctorat en sciences politiques et administratives.)

Genot, Victor, de Liége. (Épreuve unique du même doctorat.)

Concours universitaire pour l'obtention d'une bourse de voyage.

Les conditions de ce concours ont été modifiées par l'arrêté royal du 25 juillet 1882. Actuellement le concours comprend deux épreuves :

1° La présentation d'un mémoire sur un sujet librement choisi par le concurrent et de six thèses ayant rapport à ce sujet ;

2° La défense publique du mémoire et des thèses.

Deux de nos élèves ont subi ces épreuves avec succès et obtenu chacun une bourse de voyage. Ce sont MM. Pirenne, *Henri*, de Verviers, reçu docteur en philosophie et lettres le 24 juillet 1883, et Wilmotte, *Maurice*, de Liége, proclamé docteur en philosophie et lettres le 25 juillet de la même année.

Le mémoire de M. Pirenne portait sur une question d'histoire de Belgique et d'histoire du moyen-âge ; il

avait pour titre : *Histoire des institutions communales de Dinant jusqu'au XV^e^ siècle. — Les origines de la ville et de la commune.*

Le mémoire de M. Wilmotte, se rapportant à l'histoire comparée des littératures européennes modernes, était intitulé : *Le Paaschspel dit de Maestricht, et ses sources latines, françaises et allemandes.*

Personnel enseignant.

Décès.

Le personnel de l'École des mines a perdu cette année deux fonctionnaires qui s'étaient toujours distingués par un zèle exemplaire.

M. Horace Bollis, répétiteur et bibliothécaire, est mort le 13 décembre 1883.

M. Walthère Libert, qui, depuis 30 ans, enseignait la construction des machines avec un grand succès, nous a été enlevé le 5 août 1884, après une longue maladie.

Nominations et Attributions

Par arrêtés royaux des 27 octobre 1883 et 31 mars 1884, MM. Fernand Thiry, professeur extraordinaire à la Faculté de droit, et Joseph Graindorge, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences, ont été respectivement promus à l'ordinariat.

Par arrêté royal du 13 décembre 1883, M. Eugène Hubert, docteur spécial en sciences historiques, professeur à l'Athénée royal de Liége, a été nommé

professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, en remplacement de M. Paul Frédéricq, appelé à l'Université de Gand, par arrêté royal du 13 décembre 1883. M. Hubert est chargé du cours d'histoire politique de la Belgique, qui a été porté à trois leçons par semaine et du cours d'histoire contemporaine.

Par arrêté royal du 30 septembre 1883, M. Émile Ronkar, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur honoraire des mines et ingénieur à l'administration des chemins de fer de l'État, a été chargé du cours de physique mathématique à la Faculté des sciences.

Un arrêté royal du 13 décembre 1883 a institué des exercices spéciaux sur la philosophie pour le doctorat et en a chargé M. le professeur Delbœuf.

Par arrêté ministériel du même jour, M. Raymond De Block, docteur spécial en sciences philologiques, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, a été chargé du cours de littérature flamande à la Faculté de philosophie, cours que donnait M. Paul Frédéricq.

Par arrêté ministériel du 22 décembre 1883, M. A. Stévart, ingénieur en chef honoraire aux chemins de fer de l'État, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, a été chargé du cours d'exploitation des chemins de fer aux Écoles spéciales annexées à l'Université, en remplacement de M. Edouard Despret, qui avait donné sa démission de cette fonction.

Par arrêté royal du 30 décembre 1883, M. le professeur Van Beneden a été, sur sa demande, déchargé du cours d'anatomie comparée pour la candidature en médecine, et M. Charles Julin, docteur en sciences

naturelles, en a été chargé par arrêté ministériel du 31 décembre.

Par arrêté royal du 4 février 1884, M. le professeur Habets a été, sur sa demande, déchargé du cours de topographie qu'il donnait aux Écoles spéciales et par arrêté ministériel du 5 février, M. Gustave Duguet, ingénieur des arts et manufactures, a été chargé de ce cours.

Par arrêté royal du 9 mai 1884, M. le professeur Dewalque a été, sur sa demande, déchargé du cours de paléontologie animale qu'il donnait à la Faculté des sciences, et par arrêté ministériel du lendemain, ce cours a été confié à M. Julien Fraipont, docteur en sciences naturelles.

Un arrêté ministériel du 14 mai 1884 a créé à la Faculté de philosophie un cours de langues et de littératures germaniques et un arrêté ministériel du lendemain attribuait ce cours à M. Maximin Wagner, maître de conférences à l'École normale des humanités.

Par arrêtés royaux des 30 mai et 1er juin 1884, ont été respectivement déclarés émérites : MM. Chandelon et Catalan, professeurs ordinaires à la Faculté des sciences.

Les longs et brillants services rendus par M. Chandelon, dans sa carrière professorale, ont laissé chez ses élèves actuels et anciens et chez ses collègues les plus affectueux souvenirs. Ils ont voulu lui donner un témoignage durable de leur profonde gratitude et de leur respectueux attachement en lui offrant son buste, dû au talent de M. Vinçotte.

La remise de ce buste a eu lieu dans une séance

tenue à la Salle Académique, qui a été aussi touchante qu'imposante.

Il ne nous reste qu'un regret, c'est que M. Chandelon ne puisse plus continuer un enseignement qui a tant contribué à la réputation de l'École des mines de Liége.

M. Catalan est aussi arrivé à l'âge de l'éméritat; mais vous apprendrez, avec une vive satisfaction, qu'il veut bien continuer à donner ses cours du doctorat en sciences physiques et mathématiques, cours qu'il fait d'une manière si remarquable.

Par arrêté ministériel du 30 septembre 1884, M. Henri Dechamps, ingénieur, a été chargé de donner aux Écoles spéciales le cours de construction de machines qui était confié au regretté M. Libert.

Par arrêté royal du 13 de ce mois, M. E. Fuchs, professeur à la Faculté de médecine, a été promu à l'ordinariat.

Distinctions.

Sur la proposition unanime du Conseil de perfectionnement des Écoles spéciales, et prenant en considération les nombreux et importants services rendus à l'enseignement et à l'organisation des Écoles, le Roi a conféré à M. le professeur émérite de Cuyper, la décoration de commandeur de l'Ordre Léopold.

M. Édouard Despret, directeur à la Société Générale, a été promu au grade d'officier du même Ordre, en récompense des services rendus par son cours d'exploitation des chemins de fer.

Il y a deux ans, la Société pour la prévention de la cécité et pour l'amélioration du sort des aveugles, établie à Londres, décida de donner un prix de deux mille francs au meilleur mémoire *Sur les causes de la cécité et les moyens pratiques de la prévenir.*

Peu de temps après, la Société de l'œuvre internationale pour l'amélioration du sort des aveugles, ayant son siège à Paris, manifesta le désir de s'associer à l'œuvre philanthropique de la Société de Londres.

Sept mémoires, la plupart considérables, ont été présentés : quatre en allemand, deux en anglais, un en français.

Un jury international composé des ophthalmologistes les plus distingués, deux allemands, un anglais, trois français, deux italiens, un hollandais et un suisse, après mûre délibération, a été à peu près unanime pour conférer le prix de 2,000 francs au mémoire de notre jeune et savant collègue, M. Ernest Fuchs.

Voici les termes, dans lesquels le jury a apprécié le mémoire de M. Fuchs :

« Ce mémoire, de 515 pages manuscrites, en deux » volumes, ayant pour titre : *Die Ursachen und die* » *Verhütung der Blindheit*, est une œuvre originale » de grand mérite, répondant mieux et plus complè- » tement que les autres travaux concurrents aux » diverses questions du programme. Joignant à l'expé- » rience personnelle du clinicien la connaissance com- » plète de la littérature spéciale du sujet, l'auteur en a » embrassé toutes les faces, avec une compétence, une » exactitude, une largeur et une supériorité de vues, » qui ont frappé tous les membres du jury. Ayant » toujours présent à l'esprit le but pratique et philan-

» thropique du concours, et prenant comme point de » départ une définition de la cécité basée sur l'état de » dépendance sociale et économique de l'aveugle, » l'auteur a su être complet et scientifique, tout en » évitant les extraits statistiques superflus et des con- » sidérations de pathologie ou de thérapeutique plus » ou moins en dehors du sujet. Son travail présente un » ensemble bien coordonné, dont chaque chapitre peut » aussi être consulté isolément avec fruit.

» Partout la place la plus large est donnée à l'étude » des mesures prophylactiques propres à diminuer le » nombre des aveugles incurables. Aussi, le jury croit- » il devoir exprimer le désir que ce remarquable » mémoire soit bientôt publié et, si possible, traduit » en d'autres langues, soit par les soins de la Société » anglaise pour la prévention de la cécité, soit de » toute autre manière. »

Installations universitaires.

Au début de l'année académique, nous avons pu inaugurer solennellement les Instituts botanique, pharmaceutique et électro-technique Montéfiore. Nous avons été heureux de saisir cette occasion de témoigner au Gouvernement, qui avait enfin fait entrer l'enseignement supérieur dans une ère nouvelle, toute notre gratitude pour les crédits qu'il avait obtenus des Chambres et pour les précieuses sympathies qu'il accordait à notre Université. Une fête qu'ont bien voulu honorer de leur présence Messieurs les Ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, les présidents des deux Chambres, les représentants et

sénateurs de l'arrondissement, les principales autorités civiles et militaires, a consacré cet évènement important pour l'avenir intellectuel de la Belgique.

Les mesures prises et celles qui doivent les compléter nous permettront de rivaliser avec les établissements d'enseignement supérieur les plus considérés de l'Europe.

L'Institut pharmaceutique a soustrait nos étudiants aux conditions déplorables dans lesquelles ils devaient travailler. Non-seulement leur santé est préservée, mais ils apportent un goût, des soins et une assiduité dans leurs travaux qu'on ne pouvait exiger avec des installations barbares.

L'Institut botanique a permis à nos étudiants de se livrer avec fruit à des exercices pratiques.

L'Institut électro-technique Montéfiore a été dès le début fréquenté par une vingtaine d'élèves, dont plusieurs ingénieurs, tant de l'étranger que du pays. On a, cette année, délivré cinq diplômes d'ingénieur-électricien et deux certificats.

L'Institut anatomique établi sur le terrain des Incurables sera bientôt sous toit, et dès l'année prochaine, les études d'anatomie cesseront de se faire dans les tristes conditions où elles s'exécutent maintenant.

J'éprouve le vif regret de ne pouvoir encore annoncer qu'on a mis la main à l'œuvre pour les Instituts zoologique et physiologique.

Les plans de l'Institut zoologique avaient été préparés les premiers de tous ; on possède un superbe emplacement pour l'installer, mais les lenteurs de tout genre et les complications administratives ont été telles que jusqu'ici il a été impossible de mettre, même partielle-

ment, les travaux en adjudication. Les mêmes causes ont aussi entravé la construction de l'Institut physiologique.

Pour les transformations de l'Université actuelle, nous sommes arrivés à des résultats. M. Beyaert, surchargé de travaux, a fait savoir qu'il lui était impossible de consacrer le temps nécessaire aux études qu'exigeaient les plans de l'Université. Il a été remplacé par M. Laurent Demany, qui s'est livré à la tâche qu'il avait assumée avec une grande intelligence et une activité malheureusement trop rare chez les architectes.

Il a pu faire les projets pour les parties de l'Université qui peuvent se bâtir sur les terrains disponibles, et ébaucher les transformations qui feront un jour de l'Université de Liége un des établissements les mieux coordonnés de l'Europe.

Nos laboratoires de manipulations chimiques et de docimasie, d'une grande insuffisance, exposent la santé des étudiants et ne permettent pas de donner à la chimie, qui a acquis actuellement tant d'importance (l'exemple de l'Allemagne le prouve), les développements qu'elle réclame dans un pays comme le nôtre.

Un premier bâtiment, érigé dans l'ancien jardin de l'administrateur, comprendra des laboratoires de docimasie et de manipulations, des salles de cours, de dessin, de collections ; on pourra ainsi dégager plusieurs services actuels qui étouffent.

M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique a ratifié l'adjudication des fondations de ce bâtiment, et les autres parties pourront aussi bientôt être adjugées.

Les plans d'une autre construction plus importante sont à peu près terminés. Cette construction à faire sur la place de l'Université est destinée, avec la précédente, à permettre la démolition de bâtiments qui ne répondent plus aux exigences de l'enseignement; elle doit recevoir tous les services administratifs, la salle académique, des salles de cours, etc., et rendre disponibles divers locaux dans l'intérieur de l'établissement. J'ai l'espoir que les fondations pourront aussi bientôt être mises en adjudication. La seule restriction indiquée jusqu'ici par le Gouvernement pour l'exécution des projets, est de l'échelonner sur un nombre d'exercices plus grand qu'on ne l'avait prévu d'abord.

Sans doute, il est pénible pour des professeurs qui ont le culte de la science, qui sont parfaitement capables de former des disciples qui feraient honneur à la Belgique, il est pénible, disons-nous, d'être entravés, paralysés par l'absence des moyens matériels que possèdent le plus grand nombre des Universités des autres pays.

M. l'administrateur et moi ne négligerons aucune démarche pour que cette situation se prolonge le moins possible.

Publications.

Pendant l'année académique écoulée, le corps enseignant a fait de nombreuses publications. En voici la liste :

Dans la Faculté de philosophie.

M. Ch. Loomans. — La question sociale chez Platon et chez Aristote. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

M. A. Troisfontaines. — Introduction à l'histoire du droit public romain ; nouvelle édition revue et augmentée.

M. A. Le Roy. — 1° Rapport à l'Académie sur le prix Castiau (1re période). Bruxelles, Hayez, in-8°. (*Moniteur belge* du 4 juin.)

2° Examen d'un mémoire sur l'éducation physique et notices diverses dans le *Bulletin de l'Académie.*

3° Collaboration à la *Biographie nationale* (G H.)

4° Nombreux articles de critique philosophique, historique, etc., dans divers journaux ou recueils périodiques.

M. J. Delbœuf. — 1° L'hexamètre et l'Alexandrin (*Revue de l'instruction publique*, livraisons 4 et 5.)

2° La matière brute et la matière vivante — l'origine de la vie et de la mort (*Revue philosophique*, livraisons de juillet, septembre et octobre.)

3° Rapport sur un concours (le quartier de Ste-Marguerite). (*Bulletin de la Société de littérature wallonne*, tome VII, 2e série.)

4° Questions de philosophie et de science, 2e volume : Examen critique de la loi psychophysique, sa base et sa signification. Hering contre Fechner ; Fechner contre ses adversaires. (Paris, Germer Baillère, in-18, 192 pages.)

5° Divers articles dans *la Meuse* et le *Journal de Liége.*

M. L. Roersch. — 1° Notes sur le discours de Cicéron pro Sestio. (*Revue de l'instruction en Belgique*, t. XXVI.)

2° Cornelius Nepos. Texte revu et annoté. Nouvelle édition, Liége, Dessain, 1884.

3° Rapport académique sur le concours de Keyn.

4° Diverses notices de la lettre G. (*Biographie nationale.*)

M. V. Chauvin. — Pierre Burggraff, sa vie et ses travaux. (Discours lu en séance solennelle de l'Université, le 25 avril 1884.)

M. E. Hubert. — 1° Les réformes de Marie-Thérèse dans l'enseignement moyen aux Pays-Bas. (Gand, Van der Haegen.)

2° Scènes de la vie universitaire au XVIIIe siècle. (*Revue de Belgique.*)

3° L'origine des libertés belges. (Bruxelles, Lebègue et Ce.)

4° Divers articles de bibliographie. (*Revue de l'Instruction publique de Gand.*)

5° Le Registre sur le faict des Hérésies et Inquisition. — Travaux du cours pratique de M. Paul Frédéricq. (Gand, Vuylsteke.)

M. C. Renard. — 1° Rapport sur la classe 29, groupe IV, comprenant la céramique à l'Exposition internationale d'Amsterdam, 1883.

2° Nombreux articles dans *les Revues d'art du pays et de l'étranger*.

3° Bruges, Musée. (*Revue de Belgique.*)

M. E. Monrose. — Recueil de lectures choisies, appropriées au cours de diction avec notices littéraires et indication du genre de diction qui convient à chaque morceau. (Un volume de 348 pages, Paris et Bruxelles.)

Dans la Faculté de droit.

M. J. S. G. Nypels. — 1° Les deux dernières livraisons du tome III et dernier du Code pénal belge interprété.

2° Rédaction avec notes du Recueil des lois, intitulé *Pasinomie*, année 1883.

3° Articles critiques sur des ouvrages de droit pénal, allemands et italiens.

M. E. de Laveleye. — 1° Nouvelle édition des Éléments d'économie politique, traduits en anglais à Londres et aussi à Boston, en hollandais, en polonais, en allemand et en portugais.

2° Socialisme contemporain, 2e édition, entièrement remaniée et complétée; traduit en anglais, en allemand et en polonais.

3° *Nouvelles Lettres d'Italie.* Impressions de voyage d'un économiste.

4° Articles divers dans *les Revues françaises, allemandes et anglaises*

M. P. Namur. — 1° Code de commerce belge révisé, interprété par les travaux préparatoires des lois nouvelles par la comparaison avec la législation antérieure et par la doctrine et la jurisprudence. (2e édition, 3 volumes.)

2° Le Guide du chasseur, ou commentaire précis de la loi du 28 février 1832 sur la chasse.

Dans la Faculté des sciences.

M. I. Kupfferschlaeger. — 1° Sur l'existence de l'acide phosphorique dans le molybdate ammonique. (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, février 1884.)

2° Deux articles sur l'économie domestique. (*Médecin de la famille*, 1884.)

M. C. de Cuyper. — Tomes XIV et XV de la deuxième série de la *Revue universelle des Mines.* (En collaboration avec M. le professeur Habets.)

M. G. Dewalque. — 1° Diverses communications faites à la Société géologique de Belgique et insérées au tome X de ses Annales, notamment : sur la rhodochrosite de Chevron ; sur un cristal de barytine ; sur les chaudières de géant de Malmedy et de Remouchamps ; sur des empreintes végétales trouvées dans l'étage gedinnien, près de Vielsalm, et sur la terminaison N. E. du massif cambrien de Stavelot.

2° Transmissibilité du choléra au chien. (*Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique*, t. XVIII, août 1884.)

3° Quelques notices pour la *Biographie nationale*.

M. Ed. Morren. — 1° *La Belgique horticole*, revue de botanique et d'horticulture, tome XXXIV, 1 vol. in-8° avec planches.

2° Correspondance botanique, 10e édition, 1 vol. in-8°.

3° Rapports académiques.

M. L. Perard. — 1° Commentaire sur la torsion, broch. in-8°.

2° Notes sur la galvanométrie ; 1re partie, broch. in-8°.

M. Ed. Van Beneden. — 1° Archives de Biologie. Vol. IV, fasc. II, III et IV. Vol V, fasc. I et II. (En collaboration avec M. Ch. Van Wambeke.)

2° Compte-rendu des recherches entreprises à la station biologique d'Ostende pendant l'été 1883. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

3° Recherches sur la maturation de l'œuf, la fécondation et la division cellulaire. 1 vol. in-8° avec 13 pl. doubles.

4° La Biologie et l'Histoire naturelle, discours prononcé à la séance publique de l'Académie royale de Belgique, le 16 décembre 1883. (*Bulletin de l'Académie.*)

En collaboration avec M. Julin :

1° Recherches sur la spermatogenèse chez l'Ascaride mégalocéphale. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*)

2° Recherches sur la segmentation des Ascidies, dans ses rapports avec l'organisation de la larve. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2 pl. — *Id. Archives de Biologie.*, vol. V, fasc. I.)

3° Le système nerveux des Ascidies adultes et ses rapports avec celui des larves urodèles. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 4 pl. — *Id. Archives de Biologie*, vol. V, fasc. II.)

M. V. Dwelshauvers. — 1° Fin du rapport sur l'Exposition de Milan, de 1881.

2° Traduction d'un article de M. Tchebycheff, sur les parallélogrammes. (En collaboration avec M. L. Falisse.)

3° Principes de la résistance des matériaux. (Vol. petit in-8° ; Liége, Desoer.)

M. A. Habets. — Cours de topographie. Lever des plans de surface et des plans de mines. 1 vol. Paris, Michelet. Liége, Decq et Nierstrasz.

C. Le Paige. — 1° Sur la génération de certaines surfaces par des faisceaux quadrilinéaires. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, août 1884.)

2° Sur les involutions biquadratiques. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, tome XCVIII, page 285.)

3° Sur les courbes du quatrième ordre. (*Ibid.*, page 353.)

4° Sur les surfaces du troisième ordre. (*Ibid.*, page 971.)

5° Sur les involutions cubiques. (*Mémoire de la Société royale des sciences de Liége*, tome XI.)

6° Sur les courbes de la quatrième classe à trois tangentes doubles (*Sitz. der kön. böhm. Gesell. der Wissenschaften*, 1884.)

7° Sur quelques questions relatives aux quartiques planes. (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, tome VIII, p. 87.)

8° Sur les formes binaires à plusieurs séries de variables. (*Journal de l'Académie royale de Lisbonne*, n° XXXVI.)

9° Sur les surfaces du troisième ordre. (*Acta Mathematica*, tome III, page 181.)

10° Nouvelles recherches sur les surfaces du troisième ordre. (*Ibid.*, tome V, page 195.)

11° Homographies et involutions des ordres supérieurs (fin.) (*Journal de mathématiques* de Coïmbre, pages 77-119.)

M. F. Folie. — 1° Ouvrage intitulé : Douze tables pour le calcul des réductions stellaires. (Hayez, Bruxelles, 1883.)

2° Théorie des mouvements diurnes, annuels et séculaires de l'axe du monde, 1re fasc. (*Mémoire de l'Acad. des sciences de Belgique.*)

Le même ouvrage en allemand et en anglais (Bruxelles, Hayez, 1884.

3° Un chapitre inédit d'astronomie sphérique. (*Astronomische Nachrichten.*)

4° Quelques remarques sur la Théorie de l'aberration d'I. Villarceau. (*Revue Astronomique de Tisserand.*)

M. Ad. Firket. — 1° Documents pour l'étude de la répartition stratigraphique des végétaux houillers de la Belgique, 2e notice. (*Annales Société géol. de Belgique*, t. XI.)

2° Composition chimique de calcaires et de dolomies des terrains anciens de la Belgique. (*Ann. Société géol. de la Belgique*; t. XI.)

M. J. Neuberg. — 1° Mathesis, recueil mathématique à l'usage des écoles spéciales et des établissements d'instruction moyenne, publié par J. Mansion et J. Neuberg, tome IV.

2° Sur une suite de moyennes. (*Mémoire de la Société royale des sciences de Liége*, 2e série, tome XI.)

3° Sur les tétraèdres de Möbius. (*Ibid.*)

4° Mémoire sur le tétraèdre. (*Mémoire de l'Académie royale de Belgique*, tome XXXVII.)

5° Théorèmes de géométrie proposés dans les *Wiskundige Opgaven* de la Société mathématique d'Amsterdam.

6° Démonstration d'un théorème de M. Roberts. (*Messenger de Glaisher.*)

M. L. Gorct. — Rapport sur la section B (cristaux, glaces, verres à vitres) de la classe 29, à l'Exposition d'Amsterdam.

M. E. Gérard. — L'enseignement de l'électro-technique. (*Revue universelle des mines.*)

M. V. Francken. — 1° Étude d'un nouveau procédé de dosage du manganèse dans les fontes. (*Revue universelle.*)

2° Découverte de minerai de zinc à Beaufays. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, tome XI.)

3° Découverte de gisements de phosphate de chaux en Hesbaye. (*Ibid.*)

4° Rapports de chimie légale pour les parquets de Tongres et d'Arlon.

M. H. Dechamps. — 1° Les moteurs à vapeur à l'Exposition de Dusseldorf. Seconde partie : Machines Woolf et machines Compound. (*Revue universelle.*)

2° Aperçu des conditions d'établissement et des progrès réalisés dans la construction des ponts métalliques. (*Ibid.*)

M. Paul Trasenster. — 1° Revue économique et statistique. (*Revue universelle des mines.*)

2° Le tunnel de l'Arlberg. (*Ibid.*)

3° Note sur les appareils de perforation mécanique Dubois et François. (*Ibid.*)

4° La crise de l'acier. (*Ironmonger.*)

5° Chronique industrielle hebdomadaire. (*Journal de Liége.*)

M. E. Ronkar. — 1° Essai de détermination du rapport $\frac{C}{A}$ des moments d'inertie principaux du sphéroïde terrestre. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. V, 1883.)

2° Sur un théorème de mécanique applicable aux systèmes dont le mouvement est périodique. (*Ibid.*, t. VIII, 1884.)

3° Sur la conductibilité des corps gazeux pour la chaleur (*Ibid.*, t. VIII, 1884.)

M. J. Fraipont. — 1° Recherches sur les Crinoïdes du Dévonien supérieur de Belgique. 1re partie, avec 2 pl. (*Ann. Soc. gén. de Belgique*, t. X. 1883.)

2° Recherches sur les Crinoïdes du Dévonien supérieur de Belgique. 2e partie, avec 2 pl. (*Ibid.*)

3° Recherches sur les Crinoïdes du Dévonien supérieur de Belgique. 3e partie, avec une planche. (*Ibid.*, t. XI. 1884.)

4° Notice sur une caverne à ossements d'Ursus spelaeus. (*Ibid.*)

5° Leçons de zoologie faites aux instituteurs primaires en 1882, avec gravures sur bois. (Journal *l'Observateur*, 1883-1884.)

6° Note préliminaire sur le rein céphalique du Polygordius. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. VII, 1884.)

7° Le système nerveux des Annélides inférieurs. (*Ibid.*)

8° Le Rein céphalique du Polygordius, avec une planche. (*Archives de Biologie d'Ed. Van Beneden et Ch. Van Wambeke*, t. V, 1884.)

9° Recherches sur le système nerveux central et périphérique des Archiannélides et des Archithoctopodes, avec cinq planches doubles. (*Ibid.*, t. V, 1884.)

M. G. Duguet. — 1° Traité de physique, tome II. (En collaboration avec M. Fleury, professeur à l'Athénée royal de Liége.)

2° Articles dans *la Revue universelle des mines*.

M. J. Deruyts. — Sur les fonctions X*n* de Legendre. (*Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, 2e série, t. XI.).

M. J. Krutwig. — 1° Trennung von Iod und Chlor auf trockenem Wege. (*Deutsche chemische Gesellschaft.*)

2° Eisen bestimmung mittelst Permanganatlösung. (*Ibid.*) En collaboration avec M. Alb. Cocheteux, élève-ingénieur.

M. A. Gravis. — 1° Une herborisation dans les Marais Pontins. (*Bull. de la Société royale de botanique de Belgique*, tome XXII.)

2° Procédés techniques usités à la station zoologique de Naples en 1883. (*Bulletin de la Société belge de microscopie*, t. X, n° 7.)

3° Analyse d'une notice de M. le professeur C. Eg. Bertrand, intitulée : Loi des surfaces libres. (*Ibid.*, t. X, n° 11.)

4° Note sur un microscope à grand champ de Nachet. (*Ibid.*)

Dans la Faculté de médecine.

M. C. Vanlair. — Article intitulé : Les audaces de la chirurgie moderne. (*Revue de Belgique*, 1883.)

M. A Swaen. — Une étude sur la spermatogénèse. (*Archives de Biologie.*) En collaboration avec M. H. Masquelin.

M. L. Fredericq. — 1° Sur l'autotomie ou mutilation par la voie réflexe comme moyen de défense chez les animaux. (*Archives de zoologie expérimentale et générale publiées à Paris par H. de Lacaze-Duthiers*, 2e série, t. I, p. 413, 3 figures.)

2° Éléments de physiologie humaine à l'usage des étudiants en médecine. Fasc. II in-8°, 370 p. et 153 fig. Paris, Masson. (En collaboration avec M. le docteur J. P. Nuel, professeur à l'Université de Gand.)

3° Note sur la fièvre chez le lapin. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 3e série, tome XVIII, n° 1, janvier 1884.)

4° Théodore Schwann, sa vie et ses travaux. (Notice nécrologique lue en séance solennelle de l'Université de Liége le 25 avril 1884. 50 pages et portrait. Liége, Desoer, 1884.)

5° Théodore Schwann : *Revue scientifique.*

6° Rapports à l'Académie des sciences de Belgique. Analyses de travaux de physiologie dans la *Revue internationale des sciences médicales* de Hayem.

7° Une nouvelle fonction de la salive. (*Liber memorialis* publié à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de médecine de Gand.)

8° Composition saline du sang et des tissus des animaux marins. (*Ibid.*)

9° Influence des variations de la composition centésimale de l'air sur l'intensité des échanges respiratoires. (*Ibid.*)

M. E. Fuchs. — 1° Les causes et la prévention de la cécité. (Mémoire couronné par le Congrès international d'hygiène de La Haye, 1884.)

2° Anatomische Misullen, avec une planche. (*Archives d'ophthalmologie*, de v. Graefe, t. XXX.)

3° La prophylaxie de l'ophthalmie des nouveaux-nés. (*Revue scientifique*, 19 avril 1884.)

M. Th. Chandelon. — 1° Neues Verfahren zur Ausmittelung des Strychnins sowie einiger anderer Alkaloïde in Vergiftungfällen. (*Zeitschrift f. physiologische Chemie.* 1884. heft 6.)

2° Beitrag zùm studium der Peptonisation. (*Berichte d. d. chem. Gesellschaft*, 1884, heft 13.)

M. A. Jorissen. — 1° L'amygdaline et la germination. (*Bulletin de l'Académie des sciences.*)

2° Recherches sur la germination des graines de linet des amandes. (*Ibid.*)

3° Production d'acide cyanhydrique dans le règne végétal. (*Ibid.*)

4° Revue mensuelle sur la pharmacie, la chimie médicale et la toxicologie. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

M. Ch. Julin. — 1° La spermatogénèse chez l'Ascaride megalocéphale. (En collaboration avec M. Ed. Van Beneden.) (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

2° La segmentation chez les Ascidiens dans ses rapports avec l'organisation de la larve, avec deux planches. (*Ibid.*) (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique* et *Archives de biologie*, tome V.)

3° Le système nerveux central des Ascidies adultes et ses rapports avec celui des larves urodèles, avec quatre planches. (*Ibid.*)

M. Closson. — De l'action physiologique de l'aspidospermine. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, tome VII; 1884, 1 planche.

M. F. Fraipont. — 1° Cancer du col utérin. — Amputation avec l'anse galvano-caustique. — Guérison. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Deux cas de Laparo-hystéromies pour fibrômes utérins. (*Ibid.*)

3° Cure radicale de la hernie libre. (*Ibid.*)

4° Inflammation du sac herniaire. Extirpation. (*Ibid.*)

5° Fibro-sarcôme de l'ovaire. — Ovariotomie. — Guérison. (*Ibid.*)

6° Rapports, Analyses, Comptes-rendus et Communications diverses. (*Ibid.*).

M. P. Troisfontaines. — 1° De la réinfection syphilitique. (*Ann. de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Relation d'un cas d'ostéotomie cunéiforme du tarse et considérations sur les méthodes de redressement des pieds-bots par les opérations sanglantes. (*Ibid.*)

3° Du choléra et des mesures de préservation individuelle. (En collaboration avec M. le docteur Closset.) (Liége, imp. Hubert Magis.)

M. Ch. Firket. — 1° L'actinomycose de l'homme et des animaux. Note complémentaire. (*Revue de Médecine*, 1884, p. 433.)

2° Klinitscheskœ Rykobodstvo K. Izsgedovanye Bakterië. Traduction russe de recherche et diagnostic des microbes parasitaires. (Bruxelles,

H. Manceaux, 1883), publié par M. le docteur S. Vermel, de l'Université de Moscou, avec une préface par M. le professeur Golouboff.

3° Observations anatomo-pathologiques recueillies dans le service d'autopsies de l'Université de Liége, in-8°.

4° Analyses, rapports, communications diverses. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

M. L. Crismer. — 1° Anwendung des neutralen Kalium chrimats zur Herstellung titrirter Iodlosungen.

2° Bestimmung des Eisens und der Stannosalz durch Kalium chromat.

3° Ueber das flüssige Paraffin; seine Anwendung als Reagens auf das Wasser des Alcohols, des Aethers, und des Chloroforms; seine Anwendung zur Darstellung der Bromwasserstoff und Iodwasserstoff saüre, und der Iodalkyle.

M. X. Francotte — 1° La dualité cérébrale. (*Revue des questions scientifiques*, juillet 1884.)

2° Revues, analyses. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

M. P. Snyers. — 1° De la pneumonie massive. (Clinique de M. le professeur Masius.) (*Annales de la Société méd.-chirurg. de Liége.*)

2° Fracture bi-latérale de la paroi antérieure du conduit auditif externe, consécutive à une chute sur le menton. (*Ibid.*)

3° Revues, analyses et rapports. (*Ibid.*)

M. E. Delsaux. — Sur la respiration des chauves souris pendant leur sommeil hivernal. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. VIII, n° 1, 1884, 1 figure.)

M. L. Leplat. — Traductions, rapports, analyses. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

Collections.

Beaucoup de savants étrangers sont venus visiter l'Institut botanique pendant l'année dernière · il a été meublé et outillé.

Ses installations ont été hautement appréciées en Europe : les plans et la description ont été publiés dans plusieurs revues spéciales, à Berlin, à Londres, à Paris, etc.

La collection des figures murales pour le cours de botanique s'est accrue des tableaux du Dr Hiéronymus, de Breslau, du professeur Jivotowski, de St-Pétersbourg; de la suite du professeur Kny, de Berlin, et de nombre de tableaux autographes dessinés au laboratoire par M. le Dr Émile Bernimoulin.

Le laboratoire a été pourvu de nouveaux microscopes de Prazmowski, de Nachet, de Verick, etc., de préparations microscopiques du Dr Thümen, à Goerz, et d'une bibliothèque de livres usuels, parmi lesquels il s'en trouve beaucoup qui ont été donnés par le Professeur-Directeur.

La galerie des herbiers a reçu des plantes de Zermatt et autres localités de la Suisse, des plantes du Mexique récoltées par Kerber et un herbier provenant du Dr Lejeune, de Verviers.

Les collections du musée botanique sont en voie d'organisation. Elles se sont accrues l'année dernière de la suite des séries mycologiques du Dr Thümen et des séries algologiques de MM. Wittrock et Nordstedt, d'une collection technique de graines, formée par M. Hennings à Berlin, et de divers objets offerts par le Directeur, par M. Gravis, par M. Émile Lamarche et par M. Félix de Neunheuser.

Les nouvelles serres sont terminées et déjà garnies de végétaux exotiques qui ont été presque tous généreusement donnés par le Jardin botanique de l'Etat à Bruxelles, le Jardin royal botanique de Berlin et par le Professeur-Directeur du Jardin botanique de Liége : ce sont principalement des plantes officinales et utiles, des broméliacées, des orchidées, des palmiers, etc.; d'autres encore ont été envoyées du Brésil

par M. Pédro Binot, du Guatemala par M. J. Rodriguez, par M. F. Von Muller de Melbourne ou ont été offertes par M. Maxime Cornu, directeur du Jardin des Plantes à Paris; par M. Max. Leichtlin, de Baden-Baden, etc.

L'aquarium a été meublé, grâce à la libéralité des Jardins de Bruxelles, de Leyde et de Cologne, et déjà, parmi nombre de Nymphéacées, on a vu se développer et fleurir la Victoria Regia.

Les collections de pleine terre ont beaucoup augmenté, surtout en plantes bulbeuses et en arbres et arbustes.

Notre Jardin botanique entretient, dans ce but, des relations d'échange incessantes avec tous les établissements similaires de l'Europe.

Le cabinet de physique a fait l'acquisition d'un grand nombre d'instruments et les collections chimiques se sont augmentées d'une importante quantité de nouveaux appareils.

La collection proprement dite des produits chimiques s'est accrue de beaucoup de préparations nouvelles.

La collection des produits des industries chimiques s'est enrichie d'échantillons gracieusement offerts par des chefs d'établissements que visitent chaque année les élèves des Écoles spéciales. Ces échantillons se rapportent à la fabrication du papier et du verre.

M. de Naeyer, fabricant à Willebroeck, a fait don des matières premières et produits intermédiaires des pâtes de paille et de bois.

Une autre collection comprend divers échantillons de verre (fusion graduée).

Le recueil des dessins autographiés s'est augmenté d'un bon nombre de planches.

La collection du laboratoire spécial de recherches chimiques des Écoles s'est accrue de plusieurs appareils. Un nombre assez considérable d'élèves ont fréquenté ce laboratoire et y ont exécuté des travaux importants.

La collection de mécanique et de physique industrielles a acquis des régulateurs cosinus de Buss, de Beer et un appareil de sûreté Black.

La collection des machines s'est augmentée de 36 modèles cinématiques.

Les collections minérales ont reçu des accroissements considérables. Nous citerons notamment une série de 338 modèles de cristaux en bois; une collection de 670 minéraux et roches et environ 5300 fossiles tant du pays que de l'étranger. M. von Hochstetter, directeur du musée impérial de Vienne, nous a envoyé une série de fossiles tertiaires d'Autriche. Plusieurs préparations ou moulages sont dus au préparateur M. P. Destinez.

L'Institut astro-physique a acquis les instruments suivants :

Service astronomique : Un cercle méridien Cooke; un équatorial Cooke avec mécanisme d'horlogerie; deux pendules Cooke ; quatre chronomètres (Hohwü, Molyneux, Flamger) ; une pendule Shepherd ; une pendule électrique Hipp.

Service géodésique : Trois théodolites Negretti ; un théodolite Breithaupt ; un théodolite Ertel ; des règles destinées à la mesure des bases.

Service météorologique : Thermomètres : étalon, à maxima et minima, enregistreur ; baromètres Fuesz,

enregistreur. Psychromètre, actinomètre, pluviomètre et pluviomètre enregistreur ; enregistreurs de la pression, de la vitesse et de la direction du vent.

Service magnétique : Boussoles.

L'Institut électro-technique s'est outillé de manière à posséder les principaux appareils et les plus perfectionnés : 1° les nombreux instruments que réclame l'étude de la théorie de l'électricité ; 2° les générateurs d'électricité ; 3° les appareils nécessaires à l'étude de la télégraphie et de la téléphonie ; 4° les appareils d'éclairage électrique et électro-moteurs ; 5° les moteurs à gaz et à eau et les appareils divers pour l'atelier.

La collection d'anatomie pathologique s'est enrichie d'un grand nombre de pièces intéressantes, tant microscopiques que macroscopiques. Ces pièces ont été fournies par le service des autopsies et subsidiairement par des envois de la ville et de l'étranger. Toutes ont été préparées dans le laboratoire d'anatomie pathologique. Le cabinet, indépendamment des différents objets nécessaires aux travaux courants, a acquis des appareils destinés à la culture des microbes, ainsi que tous les réactifs employés dans l'étude de ces produits.

De nombreuses acquisitions ont été faites par le musée d'anatomie descriptive et la collection de chimie toxicologique a été notablement augmentée.

Les collections des cliniques obstétricale et ophthalmologique ont suivi leur marche progressive et se sont accrues d'un grand nombre d'instruments. Il en est de même des préparations microscopiques, des dessins et planches qui se font à la clinique ophthalmologique.

Bibliothèque.

Le subside porté au budget de l'Etat a été cette année de 20,500 francs. Le crédit de la ville pour achat de gravures, monnaies, médailles et ouvrages, a été réduit cette année à 1500 francs.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1er octobre 1883 jusqu'au 1er octobre 1884, est de 4,516, comprenant :

1,787 volumes.
2,729 brochures et dissertations.

4,516

Des dons ont été faits par les gouvernements de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Espagne, de Hollande, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, par l'Institut Smithsonien, la Société Franklin de Liége, la Société bibliographique belge, la Société des libres penseurs de Liège, la Société des bibliophiles belges, le Cercle polyglotte de Liége, la Société des mélophiles de Hasselt, l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liége, la Société médico-chirurgicale de Liège, les Bollandistes, le Caveau verviétois, les villes de Bruxelles, de Gand, de Liége, de Washington, le Willemsfonds, le Bureau des échanges internationaux, le Cercle des bibliothèques des sous-officiers et soldats de l'armée belge, le Congrès des banques populaires, le Cercle hutois des sciences et beaux-arts, la Conférence du jeune barreau, la Société de photographie belge, le Congrès agricole tenu à Namur, la Société d'Émulation de Bruges,

l'Union des étudiants de Liége, la Société de St-François-Régis, la Chambre de commerce et d'industrie de Charleroi, la Société internationale des travailleurs, l'Académie dei Lincei de Rome, les Académies de Vienne et de Metz.

Les Universités de Strasbourg, Helsingfors, Prague, Zürich, Rostock, Berlin, Munich, Würzbourg, Upsal, Giessen, Fribourg, Tubingen, Heidelberg, Marbourg, Bonn, Christiania, Breslau, Bâle, Berne, Erlangen, Kiel, Copenhague, Göttingue, Kolozvart, Turin, Coïmbre, Leyde, Groningue, Gand, Louvain, Tokio, Edimbourg et le Gymnase de Hambourg ont continué l'envoi de leurs publications.

Des dons ont encore été faits par les personnes amies de l'instruction dont les noms suivent :

MM. Schoolmeesters, Giuseppe Massaroli, Journez, Vercoulie, Beck, Goblet, J. Fontaine, J. Defrecheux, J. Demarteau, Wilmotte, Forir, E. Jamme, H. Schuermans, Iserentant, N. Machiels, Halin, Ch. Lyon, le Dr Charles, Gillet, Em. Delecroix, de Theux, Gauthier-Villars, P. Nuel, Ch. de Blanckart-Surlet, A. Gérard, S. Bormans, Maurice de Bonald, J. Demarteau, A. Desoer, L. de Thier, J. Bastin, Verdussen, J. Vanzuylen, Ernst, de Saegher, Willière, Heuse, Demblon, Olivier, Boux, Preudhomme de Borre, H. Grégoire, A. Dejardin, A. Flament, Otto Ewich van Werveke, A. Vorsteman van Oyen, J. Namur, F. Sinigaglia, S. Martini, Friedlaender, A. Legrelle, Schmidt, Arm. de Béhault ; MM. les professeurs et chargés de cours Nypels, Hubert, Stecher, P. et L. Frédericq, Wasseige, Dwelshauvers-Dery, Namur, de Laveleye, Dewalque, Morren,

Delbœuf, Vanlair, Gérard, Van Scherpenzeel-Thim, Renard, Monrose, J. et F. Fraipont, A. Firket, C. Le Paige, W. Spring et Prost.

Nous remercions, au nom de l'Université, les donateurs qui ont bien voulu enrichir notre bibliothèque de leurs ouvrages.

Pendant cette année académique, on a consulté 11,105 volumes, non comprises les revues périodiques déposées à la salle de lecture de MM. les professeurs.

Le prêt au dehors a été de 7,824 volumes et de 1,137 partitions de musique.

Après avoir remercié les autorités présentes, M. le Recteur déclare ouverte l'année académique 1884-1885.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. L. TRASENSTER, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. Ed. VAN BENEDEN, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. N. LEQUARRÉ, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. P. NAMUR, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. J. GRAINDORGE, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. C. VANLAIR, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeur émérite.

Ch. Loomans (*rue Beeckman*, 20) : — Droit naturel ou Philosophie du droit.

Professeurs ordinaires.

A. Troisfontaines (*rue Courtois*, 16) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. Stecher (*quai de Fragnée*, 36) : Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Exercices d'analyse et de critique littéraire.

A. Le Roy (*rue Fusch*, 32) : Logique. — Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — Métaphysique générale et spéciale.

J. Delboeuf (*boulevard Frère-Orban*, 32) : Explications d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque. — Exercices spéciaux sur la philosophie.

L. Roersch (*rue de Chestret*, 5) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de la grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique.

G. Kurth (*rue Simonon*, 25) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes. — Cours pratique d'histoire.

V. Chauvin (*rue Wazon*, 52) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe). — Droit musulman.

N. Lequarré (*rue André-Dumont*, 37) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire politique moderne. — Géographie générale.

Professeurs extraordinaires.

A. Deschamps (*rue de la Paix*, 14) : Histoire de la littérature française. — Psychologie. — Philosophie morale.

E. Hubert (*rue Duvivier*, 20) : Histoire contemporaine. — Histoire politique interne de la Belgique. — Exercices pratiques sur l'histoire de Belgique.

Chargés de cours.

C. Renard (*rue Ste-Véronique*, 28) : Esthétique et histoire de l'art.

C. Michel (*rue de la Paix*, 38) : Langue et littérature sanskrites. — Histoire ancienne de l'Orient.

R. De Block (*rue Fabri*, 9) : Histoire de la littérature flamande.

M. Wagner (*rue des Éburons*, 34) : Langues et littératures germaniques et exercices y relatifs.

E. Monrose (*Passage de la Monnaie*, 4, *Bruxelles*) : Cours de lecture à haute voix et de débit oratoire.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

J. S. G. Nypels (*avenue d'Avroy*, 97) : Droit criminel belge.

Professeurs ordinaires.

V. Thiry (*rue Courtois*, 20) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. Macors (*rue Louvrex*, 82) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats.

Th. J. J. de Savoye (*rue Courtois*, 18) : Droit civil moderne.

E. de Laveleye (*rue Courtois*, 38) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. Namur (*rue Bassenge*, 32) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

L. Houet (*rue des Augustins*, 41) : Droit administratif et une partie du droit public interne.

A. de Senarclens (*rue Forgeur*, 27) : Pandectes.

F. Thiry (*rue Fabri*, 1) : Organisation judiciaire, compétence et procédure civile. — Lois organiques du notariat. - Lois fiscales.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

C. E. Catalan (*rue des Éburons*, 21) : Analyse pure et calcul des probabilités.

Professeurs ordinaires.

L. J. Trasenster (*quai de l'Industrie*, 9) : Exploitation des mines. (Suppléé par M. Habets.)

G. Dewalque (*rue de la Paix*, 17) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie stratigraphique.

Ed. Morren (*Boverie*, 1) : Botanique.

A. Gillon (*avenue Rogier*, 29) : Métallurgie.

L. Pérard (*rue du St-Esprit*, 101) : Physique expérimentale. — Statique élémentaire et principes de dynamique.

Ed. Van Beneden (*rue des Augustins*, 43) : Éléments de zoologie. — Zoologie et géographie animale. — Anatomie et physiologie comparées. — Embryologie.

W. Spring (*rue Beeckman*, 32) : Chimie générale. — Chimie générale approfondie.

V. Dwelshauvers-Dery (*quai Marcellis*, 4) : Mécanique appliquée aux arts. — Physique industrielle.

A. Habets (*rue Paul Devaux*, 3) : Exploitation des mines.

J. Graindorge (*rue Paradis*, 92) : Théories dynamiques de Jacobi et Mécanique céleste. — Géométrie analytique. — Mécanique analytique.

Professeurs extraordinaires.

C. Le Paige (*rue des Anges*, 21) : Éléments de la théorie des déterminants. — Compléments d'analyse. — Géométrie supérieure. — Compléments de géométrie descriptive.

L. L. de Koninck (*rue Bassenge*, 48) : Chimie analytique. — Docimasie.

J. Neuberg (*rue de Sclessin*, 6) : Analyse supérieure. — Calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations. — Géométrie projective et exercices y relatifs.

Chargés de cours.

F. Folie (*Plateau de Cointe*) : Astronomie et géodésie.

A. Schorn (*rue des Prémontrés*, 9) : Géométrie descriptive et ses applications.

A. Firket (*rue Dartois*, 38) : Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

E. Ronkar (*rue St-Gilles*, 249) : Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel et physique mathématique approfondie.

J. Fraipont (*boul. de la Sauvenière*, 91) : Paléontologie animale.

Chargés de cours aux Écoles spéciales.

J. Van Scherpenzeel-Thim, directeur-général des mines (*rue Nysten*, 34) : Législation minière et industrielle.

A. Stévart (*rue Paradis*, 75) : Exploitation des chemins de fer.

E. Gerard, ingén[r] des télégraphes (*rue de Sluse*, 10) : Applications de l'électricité (éléments d'électro-technique). — Théorie de l'électricité. — Électro-technique. — Exercices d'électro-technique.

L. Goret, professeur à l'École des mines (*rue Ste-Marie*, 19) : Chimie industrielle.

V. Francken, ingénieur (*rue St-Hubert*, 9) : Analyse des produits industriels. — Travaux de recherches chimiques.

P. Trasenster, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, 48) : Géographie industrielle et commerciale.

H. Dechamps, ingénieur (*rue des Vingt-Deux*, 9) : Architecture industrielle. — Construction des machines. — Travaux graphiques.

H. Holzer, professeur à l'École des mines (*boulevard Frère-Orban*, 34) : Technologie du constructeur. — Théorie des mécanismes. — Travaux graphiques.

J. Krutwig, docteur en sciences (*rue du Parc*, 23) : Manipulations chimiques. — Travaux docimastiques.

Ph. Banneux, ingénieur des mines (*rue Vivegnis*, 38) : Analyse élémentaire.

G. Duguet (*rue du Parc*, 21) : Cours de topographie et exercices y relatifs.

E. Pasquet, maître de langues (*rue Bois-l'Évêque*, 73) : Langue anglaise.

F. Muth, maître de langues (*rue Fusch*, 46) : Langue allemande.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeur émérite.

H. Sauveur (*boulevard de la Sauvenière*, 32) : Clinique interne.

Professeurs ordinaires.

Ad. Wasseige (*rue Lebeau*, 8) : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale. — Opérations obstétricales.

V. Masius (*rue Beeckman*, 18) : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne. — Policlinique interne.

C. Vanlair (*rue des Augustins*, 45) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Anatomie pathologique. — Clinique des maladies des vieillards.

J. Ch. Van Aubel (*rue Louvrex*, 107) : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Thérapeutique générale. — Médecine légale.

A. Swaen (*rue Ste-Marie*, 5) : Anatomie de texture générale ; anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture spéciale. — Démonstrations anatomiques. — Exercices microscopiques d'histologie normale.

A. Von Winiwarter (*place Ste-Véronique*, 29) : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales. — Policlinique externe.

F. Putzeys (*boulevard d'Avroy*, 71) : Une partie de l'anatomie descriptive. — Hygiène publique et privée.

A. Gilkinet (*rue Renkin*, 23) : Pharmacie théorique et pratique. — Exercices microscopiques. — Paléontologie végétale.

L. Fredericq (*rue Nysten*, 23) : Physiologie humaine. — Exercices pratiques de physiologie.

E. Fuchs (*rue Fusch*, 7) : Physiologie des organes des sens. — Ophthalmologie. — Clinique ophthalmologique.

Professeur extraordinaire.

Th. Plucker (*rue du Laveu*, 10) : Pathologie chirurgicale spéciale, y compris les affections des os et des articulations. — Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Chargés de cours.

Th. Chandelon (*rue St-Gilles*, 86) : Chimie toxicologique. — Exercices pratiques de chimie toxicologique.

Ch. Julin (*rue des Champs*, 51) : Anatomie comparée.

Agrégé spécial.

A. Jorissen (*Sur-la-Fontaine*, 106) : Analyse organique et falsifications des denrées alimentaires.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. N. Schwartz, *rue Louvrex*, 36.
L. G. de Koninck, *rue Bassenge*, 48.
Is. Kupfferschlaeger, *rue du Jardin-Botanique*, 18.
J. P. Schmit, à Bruxelles.
A. C. De Cuyper, *rue Mercelis*, 8, à Bruxelles.
J. H. Borlée, *boulevard Piercot*, 5.
J. T. P. Chandelon, *rue d'Archis*, 14.

PROGRAMME DES COURS.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen. M. N. LEQUARRÉ. — Secrétaire, M. E. HUBERT.)

Matières de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Première épreuve.

	MM.		
Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), professeur ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire politique de l'antiquité	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.	. . . . .
Histoire politique du moyen âge	KURTH (G.), prof. ordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.; merc., 10 à 11 h.	. . . . .
Histoire politique interne de la Belgique	HUBERT (E.), prof. extraordinaire.	Mardi, 12 à 1 h.; jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.; samedi, 12 à 1 h.	. . . . .

Seconde épreuve.

Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; merc., 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature française	DESCHAMPS (A), prof. extraordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Mardi, samedi, 8 à 9 h.
Psychologie	(Idem.)	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique moderne	LEQUARRÉ (N.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.
Histoire de la littérature flamande	DE BLOCK (R.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 10 à 11 h.; samedi, 12 à 1 h.

philosophie moderne (1re partie). . . .	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (1re partie).	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Éléments de la grammaire générale . . .	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 à 12 h., merc., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Seconde épreuve.			
Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delboeuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2e partie)	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (2e partie)	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	Troisfontaines (A.), prof. ordin.	. . . . .	Jeudi, vend., 11 à 12 h.; sam., 8 à 9 h.
Histoire comparée des littératures européennes modernes.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 h.; vendr., 11 à 12 h.; samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Métaphysique générale et spéciale	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mercr., vendredi, samedi, 8 à 9 h.	. . . . .
Cours autorisé.			
Histoire politique du moyen âge	Lequarré (N.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 h.; merc., 12 à 1 h.	. . . . .
Matières non comprises dans les examens.			
Exercices spéciaux sur la philosophie. . .	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Une séance par semaine.	Une séance par semaine.
Exercices de critique littéraire et philologique (Textes français du XVIe siècle). . . .	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jours et heures à fixer ultérieuremt.
Economie politique	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Esthetique et histoire de l'art	Renard (C.), chargé de cours.	Lundi, merc., vend., 4 1/2 à 5 1/2 h.	. . . . .
Exercices critiques et pratiques sur les arts.	(Idem.)	. . . . .	Jeudi 4 à 5 h.
Exercices spéciaux de philologie classique.	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Mercredi, 11 à 12 h.	Mercredi, 11 à 12 h.
Cours pratique d'histoire :			
Etude critique des sources de l'histoire des Karolingiens	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Une séance par semaine.	. . . . .
Littérature orientale : hébreu	Chauvin (V.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., 11 à 12 h.; vend., 9 à 10 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
" " arabe.	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 12 à 1 h.
Droit musulman	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.	. . . . .
Géographie générale	Lequarré (N.), prof. ordin.	. . . . .	Samedi, 10 à 11 h.
Histoire contemporaine	Hubert (E.), prof. extraordinaire.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 12 1/2 h.
Exercices sur les sources de l'hist. de Belgique	(Idem.)	Jeudi, 3 1/2 à 4 1/2 h.	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Langue et littérature sanskrites. . . .	Michel (C.), chargé de cours.	Mercredi, jeudi, vendredi, 12 à 1 h.	Mercredi, jeudi, vendredi, 12 à 1 h.
Histoire ancienne de l'Orient	(Idem.)	. . . . .	Samedi, 12 à 1 h.
Langues et littératures germaniques . . .	Wagner (M.), chargé de cours.	Lundi, samedi, 12 à 1 h.	Lundi, 11 à 12 h.; jeudi, 8 à 9 h.
Cours théorique et pratique de lecture à haute voix et de débit oratoire	Monrose (E.).	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, 3 à 4 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. P. NAMUR. — Secrétaire : M. F. THIRY.)

Candidature.

	MM.		
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Encyclopédie du droit (cours trimestriel). .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vend., sam., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, merc., 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 8 1/2 à 10 h.
Histoire et institutes du droit romain . . .			
Droit naturel ou philosophie du droit. . .	Loomans (Ch.), prof. émérite.	Vendredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .

Doctorat.

Première épreuve.

Droit criminel belge (1re partie : Droit pénal).	Nypels (J. S G.), prof. émérite.	Lundi, mercredi, vend , 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	Thiry (V.), prof. ordinaire	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit public	Macors (J. G.), prof. ordinaire. Houet (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Pandectes	de Senarclens (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit administratif.	Houet (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.

Seconde épreuve.

Droit criminel belge (2e partie : Instruction criminelle).	Nypels (J. S. G.), prof. émérite.	. . . . .	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.
Droit commercial	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (2e partie : deux tiers) .	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Economie politique.	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercr., vend., 11 1/2 à 1 h.
Organisation judiciaire, compétence et procédure civile.	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .

Première épreuve.

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Lois organiques du notariat	Thiry (F.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

Seconde épreuve.

Droit civil moderne (2e partie : deux tiers).	Thiry (V), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Lois fiscales du notariat	Thiry (F.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

I. Épreuve préparatoire.

A. *Pour les candidats en philosophie.*

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit naturel ou philosophie du droit . . .	Loomans (Ch.), prof. émérite.	Vendredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Le 1er livre du Code civil et le droit successoral	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

B. *Pour les candidats en droit.*

Le 1er livre du Code civil et le droit successoral.	(Voir ci-dessus.)		

II. Examen de docteur.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur 2 ans)	Macors (J. G.), prof. ordinaire. Houet (L.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .
Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans) . .	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Samedi, 8 1/2 à 10 h.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 2e épreuve.)	. . . . .
Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	Houet (L.), prof. ordinaire.	(2e partie, matières spéciales). Mardi, 8 1/2 à 10.	1re partie (V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE	SECOND SEMESTRE.
FACULTÉ DES SCIENCES.			
(Doyen, M. J. GRAINDORGE. — Secrétaire, M. L. DE KONINCK.)			
Candidature en sciences naturelles.			
	MM.		
Logique	Le Roy (A), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Deschamps (A.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Eléments de zoologie	Van Beneden (Ed.), prof. ordin.	Mercredi, jeudi, vend., 8 à 9 1/2 h	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Exercices pratiques de zoologie	(Idem.)	Le laboratoire est ouvert tous les jours.	Le laboratoire est ouvert tous les jours.
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie	Firket (Ad.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 8 à 9 h.; sam., 9 3/4 à 10 3/4 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 3/4 h.
Exercices pratiques de chimie	(Idem.)	Trois séances de 3 h. par semaine.	Trois séances de 3 h. par semaine.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.), prof. ordinaire.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h.; jeudi, 9 3/4 à 10 3/4 h.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h.; jeudi, 9 3/4 à 10 3/4 h.
Exercices pratiques de botanique	(Idem.)	Le laboratoire est ouvert tous les jours.	Le laboratoire est ouvert tous les jours.
Examen de candidat en pharmacie.			
Eléments de physique expérimentale	Perard (L.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.) prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.) prof. ordinaire.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h.; jeudi, 9 3/4 à 10 3/4 h.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h.; jeudi, 9 3/4 à 10 3/4 h.
Notions élémentaires de minéralogie	Firket (Ad.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 8 1/2 à 9 1/2 h.; samedi, 9 3/4 à 10 3/4 h.
Doctorat en sciences naturelles.			
Zoologie et géographie animale	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Mercr., jeudi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie de texture	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 à 12; merc., vend., 11 1/2 à 12 1/2	. . . . .
Paléontologie animale	Fraipont (J.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, 10 à 11 1/2 h.

Paléontologie stratigraphique	(Idem.)	Jeudi, 11 à 12 1/2 h.	
Chimie générale approfondie	Spring (W.), prof. ordinaire.		Mardi, jeudi, 3 à 4 1/2 h.
Chimie analytique	De Koninck (L.), prof extraord.	Mercredi, vend.. 11 à 12 1/2 h	Vendredi, 11 à 12 1/2 h.
Exercices de microscopie comparée	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Le laborat. est ouvert tous les jours.	Le laborat. est ouvert tous les jours.
Exercices d'anatomie végétale	Morren (Ed.), prof. ordinaire.	(Idem..)	(Idem.)
Exercices minéralogiques et géologiques.	Dewalque G.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie analytique	De Koninck (L.), prof. extraord.	(Idem.)	(Idem.)
Excursions de géologie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.		Dix jours selon l'occurrence.

Candidature en sciences physiques et mathématiques.

Logique	Le Roy (A.), prof. ordinaire.		Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Deschamps (A.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, vend., samedi, 10 à 11 h.	
Philosophie morale	(Idem.)		Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Géométrie analytique complète à deux et à trois dimensions	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	
Géométrie descriptive	Schorn (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, 8 à 9 1/2 h.
	Le Paige (C.), prof. extraordin.		Lundi, 9 1/2 à 11 h.
Algèbre supérieure	Neuberg (J.), prof. extraordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.	
Eléments de la théorie des déterminants	Le Paige (C), prof. extraordin.		Samedi, 11 à 12 1/2 h.
Calcul différentiel, calcul intégral et éléments de calcul des variations	Neuberg (J.), prof. extraordinaire.		Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Statique analytique et dynamique du point	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	
Astronomie physique	Folie (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi. samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Principes généraux de chimie	Spring (W.), prof ordinaire.	Lundi, merc., vendr., 11 à 12 3/4 h.	
Cristallographie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Analyse pure et calcul des probabilités	Catalan (E. C.), prof. émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique des systèmes hydrostatique et hydrodynamique	Graindorge (J.), prof. ordinaire.		Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie mathématique	Folie (F.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 10 à 11 1/2 h.	
Compléments d'analyse	Le Paige (C.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Théories dynamiques de Jacobi	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendredi, 2 1/2 à 4 h.	Lundi, mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique céleste	(Idem.)	(Idem.)	(Idem.)
Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel et physique mathématique approfondie	Ronkar (E.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.
Géométrie supérieure analytique et synthétique.	Le Paige (C.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.
Physique expérimentale (théorie et pratique des instruments et des observations)	Perard (L.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
ÉCOLES DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.			
ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.			
	MM.		
Analyse	NEUBERG (J.), prof. extraordinaire.	Lundi, merc., vendr., 8 1/2 à 10 h.	Lundi, merc., vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Physique	PERARD (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	SPRING (W.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.
Géométrie analytique	GRAINDORGE (J.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Mécanique analytique	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie et géodésie	FOLIE (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique élémentaire	PERARD (L., prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	SCHORN (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, 8 à 9 1/2 h.
Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, aux ombres et à la perspective	(Idem.)	Lundi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.
Géométrie projective et exercices	NEUBERG (J.), prof. extraordinaire.	. . . . .	. . . . .
Cours et exercices spéciaux.			
Analyse élémentaire	BANNEUX (P.), ingénieur des mines.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Technologie du constructeur	HOLZER (H.), prof. à l'Ecole des mines.	2 " " "	2 " " "
Manipulations chimiques	KRUTWIG (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux graphiques	ROUMA (A.), ingénieur.	Tous les jours.	Tous les jours.
Langue allemande. — 1er cours	MUTH (F.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue anglaise. — 1er cours	PASQUET (E.), maître de langues.	2 " " "	2 " " "
ENSEIGNEMENT D'APPLICATION.			
Minéralogie	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Géologie	(Idem.)	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Excursions de geologie	(Idem.)	. . . . .	Dix jours selon l'occurrence.

	teur général des mines.		
Economie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	Lundi, 11 à 12 1/2 h.
Docimasie	De Koninck (L.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique appliquée	Dwelshauvers (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h	Lundi, mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, 8 à 9 1/2 h
Architecture industrielle	Dechamps (H.), chargé de cours.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, samedi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 2 1/2 à 4 h.

Cours et exercices spéciaux.

Exploitation des chemins de fer	Stévart (A.), ingénieur.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Applications de l'électricité. (Eléments d'électro-technique)	Gerard (E.), ingén. des télégraphes.		2 » » »
Topographie	Duguet (G.), chargé de cours.	2 » » »	Exercices pratiques.
Technologie mecanique et théorie des mécan.	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	3 » » »	3 leçons par semaine.
Construction des machines	Dechamps (H.), chargé de cours.	3 » » »	3 » » »
Géographie industrielle et commerciale	Trasenster (P.), ing. hon. des mines.		2 leçons par semaine.
Travaux docimastiques	De Koninck (L.), prof. extraord. / Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Analyse des produits industriels	Francken (V.), ingénieur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Travaux de recherches chimiques	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Travaux graphiques	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	Id.	Id.
Idem	Dechamps (H., chargé de cours.	Id.	Id.
Théorie de l'électricité	Gérard (E.), chargé de cours.	3 leçons par semaine.	
Electro-technique	(Idem.)	3 » » »	6 leçons par semaine.
Exercices électro-technique	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Langue anglaise. — Second cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue allemande. — Second cours	Muth (F.), maître de langues.	2 » » »	2 » » »

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen, M. C. VANLAIR. — Secrétaire, M. L. FRÉDERICQ.)

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Première épreuve.

Anatomie descriptive. Ostéologie, syndesmologie, myologie.	Putzeys (F.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, sam., 8 à 9 1/2 h. (pendant les mois d'octobre, novembre et décembre.	
Anatomie de texture générale	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, vendredi, 11 1/2 à 12 1/2 h.	
Pharmacognosie et éléments de pharmacie	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.	

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Seconde épreuve.			
	MM.		
ANATOMIE DESCRIPTIVE. Angéiologie, névrologie, splanchnologie, organes des sens et anatomie de texture spéciale.	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., jeudi, vend., 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
	PUTZEYS (F.), prof. ordinaire.	Samedi, 8 à 9 1/2 h. (pendant les mois de janvier et février.)	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie des régions	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (pendant les mois d'oct., de nov. et de décembre.)	. . . . .
Physiologie	FRÉDERICQ (L.), prof. ordin.	Lundi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h., mardi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Physiologie des organes des sens	FUCHS (E.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 10 à 11 1/2 h.
Embryologie	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (janv. et fév.)	. . . . .
Anatomie comparée	JULIN (Ch.), chargé de cours.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Exercices microscopiques d'histologie normale	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Les laboratoires seront ouverts aux
Exercices d'anatomie comparée	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	. . . . .	élèves toutes les après-midi.
Exercices pratiques de physiologie. . . .	FRÉDERICQ (L.), prof. ordinaire. FUCHS (E.), prof. ordinaire.	. . . . .	Deux heures par semaine.
Démonstrations anatomiques.	SWAEN et PUTZEYS.	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.	. . . . .
PREMIER DOCTORAT.			
Première épreuve.			
Pathologie générale.	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 heures.	. . . . .
Anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Hygiène publique et privée	PUTZEYS (F.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 12 à 1 h.	. . . . .
Exerc. microscopiques d'anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire	. . . . .	Le laboratoire sera ouvert aux élèves toutes les après-midi.
Seconde épreuve.			
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies			

PATHOLOGIE CHIRURGICALE. tions des os et des articulations	PLUCKER (Th.), prof. extraord.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.
PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Générale.	VON WINIWARTER (A.), prof. ord.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
Ophthalmologie	FUCHS (E.), prof. ordinaire.	Merc.. jeudi, 11 à 12 h.	. . . . .
Théorie des accouchements	WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendr., 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Médecine légale	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, 11 à 12 h., vend., 4 à 5 h.

TROISIÈME DOCTORAT.

Clinique interne	MASIUS (V.), prof. ordinaire. SAUVEUR (H.), prof. émérite.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Policlinique interne	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Clinique externe	VON WINIWARTER (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.
Policlinique externe	(Idem.)	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Théorie et pratique des opérations chirurgicales	(Idem.)	. . . . .	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
Clinique ophthalmologique	FUCHS (E.), prof. ordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Opérations obstétricales	WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 2 à 3 h.	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.
Clinique obstétricale	(Idem.)	Jours et h^res à fixer suiv. l'occurrence.	Jours et h^res à fixer suiv. l'occurrence.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	PLUCKER (Th.), prof. extraord.	Mercredi, 9 à 11 h.	Mercredi, 9 à 11 h.
Clinique des maladies des enfants	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurem^t.	Jours et heures à fixer ultérieurem^t.
Clinique des maladies des vieillards	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, 12 à 1 h.
Exercices pratiques d'anatomie topographique.	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le labor. est ouv. aux élèves 2 f. p^r sem.
Exercices de clinique propédeutique	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	. . . . .

PHARMACIE.

Pharmacie théorique : les drogues et les médicaments, en tant que marchandises ; les altérations, les falsifications et les doses maxima	GILKINET (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Eléments de chimie analytique	DE KONINCK (L.), prof. extraord.	Mercredi et vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Exercices pratiques de chimie analytique	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 3 1/2 à 6 h.	. . . . .
Chimie toxicologique	CHANDELON (Th.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, 2 à 3 1/2 h.
Exercices pratiques de chimie toxicologique.	(Idem.)	. . . . .	Mardi, 3 1/2 à 6 h.
Pharmacie pratique	GILKINET (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.
Exercices microscopiques	(Idem.)	. . . . .	Quatre fois par sem., l'après-midi.

COURS FACULTATIF.

Analyse organique et falsifications des denrées alimentaires	JORISSEN (A.), agrégé spécial.	Lundi, 2 1/2 à 4 h.	Lundi, 2 1/2 à 4 h.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 20 juin 1884.

Le Secrétaire,
J. VAN AUBEL.

Le Recteur,
L. TRASENSTER.

Vu et approuvé en conformité du 2e paragraphe de l'article 5 du titre 1er de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
V. JACOBS.

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONCERNANT

1° Les inscriptions.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription au rôle; le droit d'inscription est de 15 francs. — Art. 18 de la loi.

Le Recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. — Art. 28 du règl.

L'élève s'engage à observer les règlements universitaires. — Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Les Facultés peuvent autoriser l'inscription isolée à certains cours. (Elles fixent, dans ce cas, le taux des rétributions.)

Art. 1er de l'arrêté du 30 nov. 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1re catégorie. (Cours annuels de 4 heures de leçon ou plus par semaine). Pour la Faculté de droit, 80 francs; pour les autres Facultés, 60 francs.

2e catégorie. (Cours de 2 ou 3 heures de leçon par semaine, pendant toute l'année, ou bien de 4 à 5 heures de leçon par semaine, pendant un semestre). Pour la Faculté de droit, 50 francs; pour les autres Facultés, 40 francs.

3e catégorie. (Cours de 2 ou 3 heures de leçons par semaine, pendant un semestre). Pour la Faculté de droit, 40 francs; pour les autres Facultés, 30 francs.

4e catégorie. (Cours d'une heure de leçon par semaine, pendant un semestre). Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1° Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2° Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 200 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

I. Inscriptions isolées.

1° Pour chacun des cours de : { *a)* droit public interne. / *b)* droit administratif. / *c)* économie politique. } fr. 50

2° Pour le cours spécial de droit civil, comprenant le premier livre et le droit successoral . . . . . fr. 80

3° Pour le cours de droit des gens (histoire et institutes, législation sur les consulats) . . . . . fr. 40

II. Inscription générale.

1° Pour les candidats en philosophie et lettres . . . fr. 250
2° Pour les candidats en droit . . . . . fr. 150
3° Pour les docteurs en droit. . . . . fr. 100

Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit: Arrêté ministériel du 18 nov. 1850.

a. Division des arts et manufactures :

240 francs pour les cours de la première année, y compris le dessin et les manipulations ;

160 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin, les travaux docimastiques et l'allemand ou l'anglais ;

120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

b. Section des élèves mécaniciens belges :

190 francs pour les cours de la 1re année, y compris le dessin et l'anglais ou l'allemand ;

140 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin et les manipulations ;

120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

c. Section des élèves mécaniciens étrangers :

210 francs pour les cours de la 1re année, y compris le dessin, les manipulations et l'allemand ou l'anglais ;

120 francs pour chacune des deux dernières années, y compris le dessin.

d. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 nov. 1849.

1re année d'études, y compris le dessin, 220 fr.
2e année d'études, y compris le dessin, les manipulations et l'allemand ou l'anglais, 260 »
3e année d'études, y compris le dessin et les travaux docimastiques, 140 »
4e année d'études, id. 120 »
5e année d'études, id. 120 »

Les élèves paieront 20 fr. pour les exercices du laboratoire de recherches. Arrêté ministériel du 15 nov. 1877.

e. Institut électro-technique :

Année complémentaire pour les ingénieurs, 100 fr.

Pour chacune des deux années d'études des élèves-ingénieurs électriciens, 170 fr., y compris le dessin.

Les élèves paieront, en outre, une seule fois 20 fr. pour l'allemand ou l'anglais.

Arrêté ministériel du 28 nov. 1877.

Art. 1er. Les rétributions à payer pour les inscriptions aux exercices de la Faculté de médecine de l'Université de Liége sont fixées comme suit :

A. — Candidature.

Exercices de dissection, 30 fr.
» d'anatomie microscopique, 25 fr.

B. — Doctorat.

Exercices d'anatomie pathologique microscopique, 15 fr.
» d'opérations chirurgicales, fr. 7-50.
» d'anatomie topographique, 5 fr.

C. — Pharmacie.

Exercices de pharmacie pratique, 30 fr.
» de chimie analytique, 10 fr.
» de » toxicologique, 5 fr.

Art. 2. Ces rétributions sont exigibles pour chaque inscription aux exercices prémentionnés, même de la part des élèves répétants.

Art. 3. Pour les exercices pratiques relatifs à l'examen de pharmacien, les rétributions fixées par l'art. 1er seront prélevées, la première année de l'inscription, sur la rétribution générale déterminée par l'arrêté du 3 novembre 1877.

A. Les élèves régulièrement inscrits à la candidature ou au doctorat en sciences naturelles, paieront :

1° Pour les manipulations chimiques (candidat.), 20 fr. pr semestre.
2° » les exercices de zoologie (candidat.), 20 fr. »
3° » » d'analyse chimique (doctorat), 50 fr. »
4° » » de chimie générale » 50 fr. »

B. Les personnes autorisées par la Faculté à fréquenter les exercices, soit d'analyse chimique, soit de chimie générale du doctorat, paieront :

1° Pour une inscription annuelle, 200 fr.
2° » » semestrielle, 125 fr.
3° » » trimestrielle, 75 fr.

2° La fréquentation. — Les vacances.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février. Art. 1er du règl.

Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université. Art. 2 de la loi

Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université. Art. 36 du règl.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre. Art. 8 du règl.

Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent. Art. 9 du règl.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au Recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le Recteur. Art. 10 du règl.

Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès. Art. 11 du règl.

Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi de juillet au premier mardi d'octobre ; l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7 du règl.

Le 1er et le 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval ;
Le jour de l'Ascension ;
Le lundi de la Pentecôte ;
Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;
Du 25 au 31 décembre.

3° Les mesures d'ordre intérieur.

Art. 29 du règl. Le Recteur a la direction supérieure de la police académique. Il surveille la conduite des étudiants.

Le Recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collége des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Art. 24 de la loi. Les seules peines académiques sont :

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le Recteur ; les deux autres, par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° Les examens.

I. Des sessions.

Les examens ont lieu devant les Facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'Université par des personnes n'appartenant pas à la Faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les Facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Les Facultés sont autorisées à tenir, dans le courant du mois d'octobre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

II. Des inscriptions.

Les inscriptions pour les examens devant les Facultés sont prises au bureau du receveur du Conseil académique au moins quinze jours francs avant l'ouverture de chaque session.

En prenant leur inscription, les récipiendaires acquittent les frais prescrits par la loi.

Les élèves immatriculés au rôle général des étudiants et aux Cours d'une des quatre Facultés peuvent seuls prendre inscription pour les examens.

Les récipiendaires ajournés qui se représentent paient la moitié des frais d'examen.

Les récipiendaires absents aux examens pour motif légitime, sont assimilés aux ajournés ; ceux qui sont absents sans motif légitime sont considérés comme refusés.

Les récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

III. Des matières d'examen.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu à l'Université de Liége, conformément au programme ci-après : Art. 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

Arrêté ministériel du 19 janv. 1878.

La première comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

L'histoire politique de l'antiquité ;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien ;

Histoire politique du moyen-âge ;

Histoire politique interne de la Belgique ;

Les élèves peuvent, en outre, être soumis à un examen écrit sur le latin et la littérature française.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

La philosophie morale et la psychologie ;

La logique ;

L'histoire politique moderne.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, les deux épreuves comprennent, en outre, l'explication d'un auteur grec et la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

Arrêté ministériel du 17 mars 1877.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ;

Les éléments de la grammaire générale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ;

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie) ;

Les antiquités grecques ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches philosophiques, sont tenus de *rédiger une question de philosophie.* Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches littéraires, sont tenus de *rédiger un travail littéraire.*

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Le droit public ;

Le droit administratif ;

Le droit criminel belge (1re partie : droit pénal).

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Le droit criminel belge (2e partie : instruction criminelle) ;

Les éléments du droit commercial ;

Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ;

L'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives, pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

Candidature.

A. Pour les candidats en philosophie.

Encyclopédie du droit.

Droit naturel ou philosophie du droit.

Introduction historique au cours de droit civil.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

B. Pour les candidats en droit.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

Doctorat.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur deux ans).

Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans).

Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La géométrie analytique complète ;
La géométrie descriptive ;
L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;
Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point ;
L'astronomie physique ;
La physique expérimentale ;
Les principes généraux de chimie ;
La cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ;

Le calcul des probabilités ;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;

L'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse ;

Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;

La géométrie supérieure analytique et synthétique ;

La physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;

La physique expérimentale ;

Les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie ;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

B. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale ;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

D. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La pharmacognosie et les éléments de pharmacie ;
L'anatomie de texture générale ;
L'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie et myologie).

La seconde comprend :

La physiologie humaine ;
L'anatomie descriptive (angéiologie, névrologie, splanchnologie, organes des sens), y compris l'anatomie des régions ;
L'anatomie de texture spéciale ;
Les éléments d'anatomie comparée ;
Des démonstrations anatomiques ordinaires et macroscopiques ;
Des démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première épreuve peut, à la demande du récipiendaire, être divisée en deux sous-épreuves comprenant respectivement

Première sous-épreuve :

L'anatomie pathologique ;
La pathologie générale ;
L'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

Deuxième sous-épreuve :

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales ;
La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie ;
La théorie des accouchements ;
La médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ;
La clinique externe ;
La pratique des accouchements ;
La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ;
La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique ;

Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima ;

La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques ;

Deux préparations pharmaceutiques ;

Une analyse générale ;

Une opération toxicologique ;

Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ;

Une recherche microscopique.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente dans l'une des universités de l'État pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1er du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première. Art. 2 id.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

IV. De l'entérinement des diplômes.

Art. 20 de la loi. Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

Art. 33 id. L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception d'un droit de vingt francs.

ÉCOLES DES MINES ET DES ARTS ET MANUFACTURES.

Les Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines ont pour but d'enseigner les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'obtention du grade d'ingénieur honoraire des mines, ainsi que des diplômes :

d'ingénieur civil des mines,
d'ingénieur civil des arts et manufactures,
d'ingénieur civil mécanicien,
d'ingénieur-électricien.

Elles comprennent :

1° Une première division désignée sous le nom d'École préparatoire ;

2° Une division d'application désignée sous le nom d'École spéciale.

ÉCOLE DES MINES.

A. École préparatoire des mines.

Conditions d'admission. — Les conditions exigées pour l'admission à l'École préparatoire des mines, sont :

a) Connaissances littéraires : (1)

1° Langue française ;

(1) Les récipiendaires munis d'un diplôme ou certificat constatant qu'ils ont fait avec fruit des études complètes d'humanité ou professionnelles dans un établissement moyen du degré supérieur, soit officiel, soit libre, sont dispensés de cette partie de l'examen.

2° Langue latine ou l'une des trois langues flamande, allemande, anglaise ;
3° Histoire et géographie.

b) Connaissances mathématiques :

1° Arithmétique ;
2° Algèbre ;
3° Géométrie ;
4° Trigonométrie rectiligne et trigonométrie sphérique ;
5° Géométrie analytique plane ;
6° Géométrie descriptive (notions préliminaires et problèmes relatifs au point, à la droite et au plan) ;
7° Dessin géométrique et d'imitation.

Enseignement. — Les cours et exercices sont répartis en deux années et chaque année fait l'objet d'un examen.

1re année d'études.

1° Analyse 1re partie (algèbre supérieure, calcul différentiel complet et calcul intégral jusqu'aux applications géométriques de quadrature et de cubature inclusivement) ;
2° Géométrie analytique, comprenant l'application des méthodes modernes à la géométrie plane et à la géométrie de l'espace;
3° Géométrie projective et descriptive ;
4° Dessin et épures de géométrie descriptive ;
5° Mécanique analytique, 1re partie (cinématique du point, statique complète et dynamique du point matériel) ;
6° Physique expérimentale ;
7° Travaux pratiques de physique.

2e année d'études.

1° Analyse 2e partie (complément de l'algèbre, fin du calcul intégral, calcul des variations, calcul des différences et théorie des erreurs) ;
2° Mécanique analytique, 2e partie (cinématique d'un corps solide, dynamique des systèmes rigides, hydrostatique et hydrodynamique) ;
3° Statique graphique ;

4° Éléments d'astronomie et de géodésie et exercices pratiques ;
5° Chimie générale ;
6° Manipulations chimiques ;
7° Géométrie descriptive appliquée (ombres, perspective, coupe des pierres et charpente) ;
8° Travaux graphiques relatifs aux nos 3 et 7 ;
9° Langue anglaise ou allemande.

Le régime intérieur comprend des interrogations et répétitions sur chacune des matières enseignées.

B. École spéciale des mines.

La durée des études à l'École spéciale des mines est de trois ans et comprend les cours et exercices suivants :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée ;
2° Cours de machines ;
3° Physique industrielle (thermodynamique et applications) ;
4° Travaux graphiques relatifs aux trois numéros précédents ;
5° Minéralogie ;
6° Analyse des substances minérales (docimasie) ;
7° Essais docimastiques ;
8° Langue allemande ou anglaise.

2e année d'études.

1° Géologie ;
2° Exploitation des mines (1re partie) ;
3° Chimie industrielle (partie inorganique) ;
4° Métallurgie (1re partie) ;
5° Architecture industrielle (1re partie) ;
6° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5 ;
7° Télégraphie et autres applications de l'électricité.

3e année d'études.

1° Exploitation des mines 2e (partie) ;
2° Topographie ;
3° Exploitation des chemins de fer ;

4° Architecture industrielle (2e partie) ;
5° Métallurgie (2e partie) ;
6° Travaux graphiques relatifs aux numéros précédents ;
7° Géographie commerciale et industrielle ;
8° Économie industrielle ;
9° Législation minière et industrielle ;
10° Langue anglaise ou allemande.

Le régime intérieur comprend, outre les travaux graphiques et les essais docimastiques énumérés plus haut, des exercices de laboratoire relatifs aux deux cours facultatifs de chimie appliquée, des interrogations et des exercices, des rapports et projets, ainsi que des excursions géologiques et industrielles faites sous la direction des professeurs chargés de l'enseignement de la géologie, de la chimie industrielle, de la mécanique appliquée, de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

A. Ecole préparatoire des Arts et Manufactures.

Conditions d'admission. — Les connaissances exigées pour l'admission à l'École préparatoire des Arts et Manufactures sont les mêmes que pour l'École préparatoire des Mines, sauf qu'on n'exige ni la trigonométrie sphérique, ni la géométrie analytique, ni les éléments de la géométrie descriptive.

La durée des cours à l'École préparatoire est d'un an, et comprend les matières suivantes :

1° Éléments d'analyse ;
2° Mécanique élémentaire ;
3° Physique expérimentale ;
4° Exercices pratiques de physique ;
5° Chimie générale ;
6° Manipulations chimiques ;
7° Éléments de géométrie descriptive pure et appliquée ;
8° Travaux graphiques.

B. École spéciale des Arts et Manufactures.

La durée des études à l'École spéciale des Arts et Manufactures est de trois ans, et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée;
2° Description des machines;
3° Physique industrielle;
4° Travaux graphiques relatifs aux trois numéros précédents;
5° Minéralogie;
6° Analyse des substances minérales (docimasie);
7° Essais docimastiques;
8° Langue anglaise ou allemande;

2e année d'études.

1° Géologie;
2° Exploitation des mines (1re partie);
3° Chimie industrielle (1re et 2e parties);
4° Métallurgie (1re partie);
5° Architecture industrielle (1re partie);
6° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5.
7° Langue anglaise ou allemande;

3e année d'études.

1° Exploitation des mines (2e partie);
2° Topographie;
3° Métallurgie (2e partie);
4° Architecture industrielle (2e partie);
5° Exploitation des chemins de fer;
6° Géographie commerciale et industrielle;
7° Économie industrielle;
8° Législation minière et industrielle;
9° Rapports et projets;
10° Travaux graphiques relatifs aux cinq premiers numéros;
11° Langue anglaise ou allemande.

SECTION A OU DES ÉLÈVES MÉCANICIENS BELGES.

A. École préparatoire.

Pour l'admission des élèves belges à la section des mécaniciens, le programme est le même que pour l'admission à l'École préparatoire des mines.

La durée des études de l'École préparatoire est de deux ans :

1re année d'études.

1° Analyse (1re partie) ;
2° Géométrie analytique ;
3° Géométrie projective et descriptive ;
4° Dessin et épures de géométrie descriptive ;
5° Mécanique analytique (1re partie) ;
6° Physique expérimentale ;
7° Travaux pratiques de physique ;
8° Langue anglaise ou allemande.

2e année d'études.

1° Analyse (2e partie) ;
2° Mécanique analytique (2e partie) ;
3° Statique graphique et épures ;
4° Géométrie descriptive appliquée et épures ;
5° Chimie générale et manipulations chimiques ;
6° Théorie des mécanismes ;
7° Technologie mécanique (travail des métaux et du bois) ;
8° Lever et dessin des machines.
9° Langue anglaise ou allemande.

B. École spéciale.

La durée des études et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée;
2° Physique industrielle (thermodynamique et applications);
3° Métallurgie générale et sidérurgie;
4° Architecture industrielle (1re partie);
5° Applications de l'électricité;
6° Description raisonnée et dessin des machines;
7° Construction des machines;
8° Travail de l'atelier.

2e année d'études.

1° Exploitation des chemins de fer;
2° Topographie;
3° Architecture industrielle (2e partie);
4° Construction des machines;
5° Économie et législation industrielles;
6° Projets et installation des machines; application de la résistance des matériaux;
7° Travail de l'atelier et rapport sur les travaux de l'année;
8° Dessin et lavis des machines;
9° Langue anglaise ou allemande.

Régime intérieur. — Outre le travail de l'atelier, les travaux graphiques énumérés ci-dessus et les interrogations et répétitions sur les matières enseignées, il comprend des excursions faites sous la direction des professeurs de mécanique, de physique industrielle, de métallurgie et d'architecture dans les principaux établissements industriels.

SECTION B OU DES ÉLÈVES MÉCANICIENS ÉTRANGERS.

A. École préparatoire.

Pour l'admission des élèves étrangers, le programme est le même que pour l'admission à l'École préparatoire des arts et manufactures.

La durée des études est d'un an et comprend les matières suivantes :

1° Analyse élémentaire ;
2° Mécanique élémentaire ;
3° Physique expérimentale et travaux graphiques ;
4° Chimie inorganique et manipulations ;
5° Éléments de géométrie descriptive pure et appliquée ;
6° Dessin et épures de géométrie descriptive ;
7° Technologie du constructeur (travail des métaux et du bois) ;
8° Langue anglaise ou allemande.

B. École spéciale.

La durée des études est de deux ans et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée ;
2° Description raisonnée des machines ;
3° Physique industrielle ;
4° Théorie des mécanismes ;
5° Architecture industrielle (1re partie) ;
6° Lever et dessin des machines ;
7° Travail de l'atelier.

2e année d'études.

1° Architecture industrielle (2e partie) ;
2° Topographie ;
3° Exploitation des chemins de fer ;
4° Construction des machines ;
5° Projets de machines et travail de l'atelier ;
6° Économie et législation industrielles ;
7° Dessin et lavis des machines ;
8° Langue anglaise ou allemande.

SECTION DES INGÉNIEURS-ÉLECTRICIENS.

Il est institué un diplôme d'ingénieur-électricien qui sera conféré :

A. Aux ingénieurs honoraires et civils des mines et aux ingénieurs civils mécaniciens de la Section belge qui, après une année complémentaire d'études spéciales, auront satisfait aux conditions du programme suivant :

1. Théorie de l'électricité.
2. Électro-technique comprenant les diverses applications de l'électricité.
3. Travail au laboratoire d'électricité.
4. Rédaction de projets concernant les diverses branches de l'électro-technique.

Des certificats pourront être accordés aux ingénieurs des arts et manufactures et aux ingénieurs-mécaniciens de la section étrangère qui auront suivi avec succès les études et les exercices de l'année spéciale, conformément au programme ci-dessus, à l'exclusion de la théorie mathématique de l'électricité.

B. Aux élèves-ingénieurs des mines ou aux élèves-mécaniciens de la section belge qui, après deux années d'études spéciales, auront satisfait aux conditions des programmes suivants :

1re année d'études spéciales.

1° Théorie de l'électricité ;
2° Électro-technique (1re partie) ;
3° Mécanique appliquée ;
4° Physique industrielle (thermodynamique et applications) ;
5° Architecture industrielle (1re partie) ;
6° Cours et dessin des machines ;
7° Travail au laboratoire d'électricité ;
8° Langue anglaise ou allemande.

2e année d'études spéciales

1° Électro-technique (2e et 3e parties) ;
2° Métallurgie (1re et 2e parties) ;
3° Exploitation des chemins de fer ;
4° Architecture industrielle (2e partie) ;
5° Dessin et projet d'architecture industrielle ;
6° Travail au laboratoire d'électricité ;
7° Rédaction de projets concernant les applications de l'électricité ;
8° Langue anglaise ou allemande.

Inscriptions aux examens. — Les frais d'examens sont réglés comme il suit :

Pour l'admission à l'École préparatoire.	25 fr.
Pour le passage d'une année d'études à la suivante. .	40 »
Pour l'examen de sortie.	50 »

Les récipiendaires paient, en outre, cinq francs pour le diplôme, et deux francs à l'huissier de salle pour chacun des examens.

Les élèves qui aspirent au grade d'ingénieur honoraire des mines n'ont pas de frais d'inscription à payer pour les examens de passage et de sortie.

Le récipiendaire qui, sans motifs légitimes, admis par le jury, ne se présente pas à l'examen au jour fixé, ou qui ne le subit pas d'une manière satisfaisante, perd le montant des frais qu'il a payés. Tout élève qui se présente pour la seconde fois au même examen ne paie que la moitié des frais ci-dessus.

5° Moyens d'encouragement et bourses.

Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours. Art. 44 de la loi.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury de concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Vingt bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges inscrits à l'Université de Liége, peu favorisés de la fortune, et qui ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours devant leurs Facultés respectives. Ce concours, qui a lieu à la fin du premier semestre, porte sur les matières enseignées depuis l'ouverture de l'année académique.

Les bourses sont conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Outre les bourses de 400 francs de l'État, auxquelles les élèves des Écoles spéciales peuvent prétendre, il existe dix bourses provinciales de 300 fr., instituées spécialement en leur faveur.

Douze bourses de 2,000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours, à des Belges qui ont obtenu, depuis deux ans au plus, le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont conférées pour deux ans et attribuées comme suit :

A. Quatre à des docteurs en philosophie et lettres et à des docteurs en droit ;

B. Huit à des docteurs en sciences, à des docteurs en médecine et à des pharmaciens.

Elles sont sous-réparties de la manière suivante :

Groupe *A* : Docteurs en philosophie, une ;
» Docteurs en droit, trois.

Groupe *B* : Docteurs en sciences naturelles, une ;
» Docteurs en sciences physiques et mathématiques, une ;
» Pharmacien, une ;
» Docteurs en médecine, cinq.

Si des bourses réservées à certaines catégories de diplômés restaient sans emploi, elles seraient accordées aux concurrents de l'autre ou des autres catégories du même groupe qui auraient été jugés dignes de les obtenir. Celles qui n'ont pas été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Le concours comprend deux épreuves, il exige :

A. La présentation d'un mémoire sur un sujet librement choisi par le concurrent et portant sur une ou plusieurs des matières théoriques qui, aux termes de la loi, font partie des études qu'il a faites antérieurement et de six thèses ayant directement ou indirectement rapport à ce sujet.

B. La défense publique des mémoires et des thèses.

Les mémoires accompagnés des thèses seront remis au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique avant le 31 décembre, date officielle de l'ouverture du concours.

Les boursiers doivent consacrer tout le temps de leur séjour à l'étranger au développement de leurs études. Chacun d'eux est tenu d'envoyer au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, soit à l'expiration du troisième semestre de voyage, soit au plus tard dans les six mois qui suivent son dernier voyage, un rapport sur une question se rattachant à la spécialité de ses études.

Ce rapport devra constituer un travail sérieux, suffisamment étendu et attestant que son auteur a fait, avec fruit pour ses études, un voyage à l'étranger.

Les aspirants boursiers qui n'auront pas réussi au concours d'une année seront admissibles au concours de l'année suivante à la condition de se trouver dans le délai légal.

AVIS CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

La Bibliothèque de l'Université de Liége est ouverte :

1° Pendant toute l'année, les dimanches et jours de fêtes exceptés, depuis 9 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir ;

2° Pendant la période des vacances légales, tous les jours sauf le lundi, depuis 9 heures du matin jusqu'à 12 $^1/_2$ heures.

Toutefois la Bibliothèque restera fermée les dimanches et les jours ci-après indiqués :

1er et 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval ;
Les jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte ;
Les mardi et mercredi après Pâques ;
Le 21 juillet.
Le jour de l'ouverture solennelle des cours ;
Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Discours inaugural de M. le Recteur Trasenster. 3

Exposé de la situation de l'Université, par M. le Recteur 29

Autorités académiques et Corps enseignant 65

Programme des cours 74

Extrait des dispositions législatives et réglementaires sur l'enseignement supérieur 85